

## **Les ressources policières au Canada, 2014**

par Hope Hutchins  
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 30 mars 2015



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                            | 1-800-263-1136 |
| • national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-877-287-4369 |

**Programme des services de dépôt**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « [Offrir des services aux Canadiens](#) »

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Les ressources policières au Canada, 2014 : faits saillants

- Le jour de l'instantané — le 15 mai 2014 —, on comptait 68 896 policiers au Canada, soit 354 policiers de moins qu'en 2013. Cela représentait un taux de 194 policiers pour 100 000 habitants, en baisse de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Après être demeuré stable en 2011, le taux de policiers a depuis diminué chaque année.
- Parmi les provinces, le Manitoba a continué d'afficher le taux de policiers le plus élevé, soit 206 policiers pour 100 000 habitants en 2014, alors que l'Île-du-Prince-Édouard a une fois de plus enregistré le plus faible taux (161 pour 100 000).
- Parmi les régions métropolitaines de recensement, Winnipeg (191), Thunder Bay (187) et Montréal (186) ont inscrit les taux de policiers les plus élevés en 2014, alors que Saguenay (106) a enregistré le plus faible taux.
- La présence accrue de femmes dans les services de police s'est maintenue en 2014. Le nombre de policières a connu une légère augmentation de 1,3 %, alors que le nombre de policiers a quelque peu diminué (-1,0 %). Les femmes représentaient 20,6 % de l'ensemble des policiers en 2014, comparativement à 16,5 % 10 ans plus tôt.
- Parmi les policiers embauchés par les services de police durant l'année civile ou l'exercice 2013, plus de 7 sur 10 (73 %) étaient des recrues diplômées, alors que les autres étaient des policiers d'expérience.
- Durant l'année civile ou l'exercice 2013, 11 % des policiers étaient admissibles à la retraite, mais seulement 2 % des policiers ont en fait pris leur retraite. Le départ à la retraite était la raison la plus courante pour laquelle des policiers ont quitté un service de police (68 %).
- Les services de police comptaient 28 409 employés civils le jour de l'instantané de 2014, ce qui représentait 29 % du personnel total. Le ratio policiers-employés civils diminue depuis le début de la collecte de ces données en 1962. Il y a 10 ans, les services de police employaient 2,7 policiers pour chaque employé civil, comparativement à 2,4 en 2014.
- Les dépenses au chapitre des services de police ont atteint 13,6 milliards de dollars durant l'année civile ou l'exercice 2013. Si l'on tient compte de l'inflation, il s'agit d'une baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses consacrées aux services policiers en dollars constants ont augmenté de la fin des années 1990 à 2010, puis elles ont varié au cours des dernières années, diminuant en 2011 et augmentant de nouveau en 2012.

## Les ressources policières au Canada, 2014

par Hope Hutchins

Des discussions sont en cours au Canada sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire. Ces discussions ont pour objet de déterminer la nature des dépenses des services de police ainsi que de trouver des façons de réduire les coûts tout en veillant à ce que la police continue de s'acquitter de ses responsabilités en matière de sécurité publique. Les considérations entourant les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire ont fait l'objet d'un Sommet sur les paramètres économiques des services de police en janvier 2013 (voir Hutchins, 2014; Sécurité publique Canada, 2013), d'un Sommet sur la formation et l'apprentissage des policiers en septembre 2013 (Sécurité publique Canada, 2014a) et du rapport *Aspects économiques liés aux services de police* publié par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale en mai 2014 (Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014).

À l'aide des données de l'Enquête sur l'administration policière (voir la section « Description des enquêtes » pour obtenir de plus amples renseignements), le présent article de *Juristat* contribue aux discussions sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire en traitant des plus récentes constatations relatives au taux de policiers et aux dépenses au chapitre des services de police au Canada. Cette enquête permet de recueillir les données déclarées par la police sur le nombre de policiers au Canada selon le grade et le sexe, ainsi que sur le nombre d'employés civils. Les données reposent sur un instantané effectué un jour particulier (le 15 mai 2014 dans le cas des données les plus récentes). Par ailleurs, les données sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite et les dépenses sont fondées sur l'année civile 2013 ou l'exercice 2013-2014<sup>1</sup>, selon le service de police. Les données tirées de cette enquête sont disponibles aux échelons du pays, des provinces et des territoires, et des régions métropolitaines de recensement (RMR). De plus, le présent article fournit des renseignements sur la mobilité professionnelle au sein des services de police, y compris les embauches et les départs de policiers, de même que sur leur admissibilité à la retraite. Enfin, l'article résume les données sur les caractéristiques des policiers, dont le sexe et le groupe d'âge. Pour la première fois, des données sur le niveau de scolarité des policiers sont disponibles et sont présentées dans cet article.

Les renseignements contextuels supplémentaires suivants viennent compléter le portrait de l'état des services policiers au Canada : les faits nouveaux dans les discussions sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire; les données internationales sur l'effectif policier selon le sexe; et les renseignements pertinents sur les salaires tirés de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada. Pour la première fois, le présent article de *Juristat* comprendra des données de la Force de maintien de la paix des Nations Unies sur la participation de la police à l'effort international de maintien de la paix.

### Le taux de policiers continue de reculer

Le 15 mai 2014, on comptait 68 896 policiers au Canada, soit une baisse de 354 par rapport à 2013. Cela représentait un taux de 194 policiers pour 100 000 habitants, une diminution de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Après être demeuré stable en 2011<sup>2</sup>, le taux de policiers a depuis diminué chaque année (tableau 1).

## Encadré 1 Structure et responsabilités des services de police

Les municipalités, mandatées par les provinces, fournissent la plupart des services policiers au Canada. Les provinces et le gouvernement fédéral assurent d'autres services policiers. Plus précisément, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, les services de police provinciaux (notamment la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et la Force constabulaire royale de Terre-Neuve) desservent les collectivités sans forces policières municipales autonomes et sont responsables de patrouiller les routes provinciales ainsi que d'autres secteurs de compétence provinciale. Dans la région des Prairies et en Colombie-Britannique, les services de police provinciaux ainsi que certains services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les trois territoires du Canada sont contrôlés uniquement par la GRC (Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014).

La GRC est aussi responsable de la coordination et de la prestation des services de police nationaux, notamment les services de soutien spécialisés du Centre d'information de la police canadienne, les activités du Collège canadien de police à Ottawa, le Programme canadien des armes à feu, les Services des sciences judiciaires et de l'identité, le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés et le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités. En outre, la GRC est responsable des questions touchant les services de police fédérale comme les enquêtes sur l'activité criminelle relatives à la sécurité nationale, au crime organisé et à l'économie; la production et l'échange de renseignements criminels; l'application des lois fédérales; et la participation aux activités internationales de maintien de la paix et de protection des représentants de l'État, des dignitaires et des aéronefs canadiens, ainsi qu'aux événements importants (Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014).

Enfin, les services de police dans les collectivités autochtones sont gérés de diverses façons. Dans certaines régions, les services de police sont fournis dans le cadre de programmes hérités comme le Programme des agents de police des bandes et le Programme des gendarmes communautaires autochtones. Dans d'autres régions, les services peuvent être négociés dans le cadre d'ententes en vertu du Programme des services de police des Premières nations, par les services de police de la GRC ayant conclu un contrat, par les services de police provinciaux en Ontario et au Québec ou par les forces policières autochtones autoadministrées (Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014).

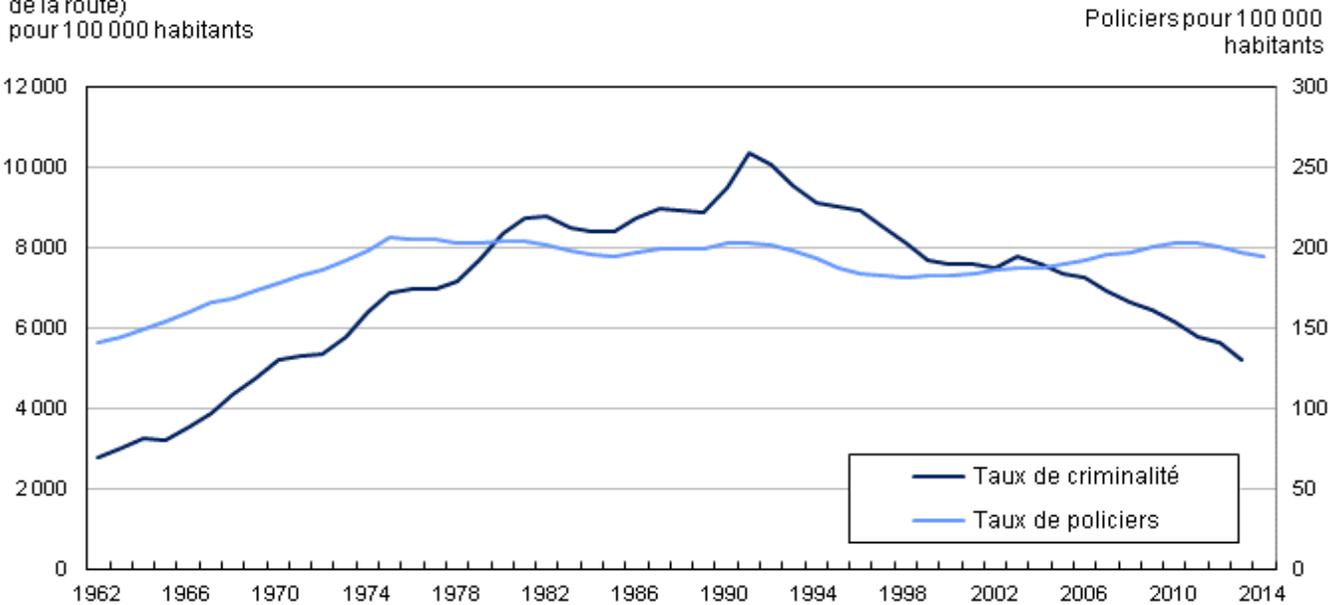
Dans les services de police, les policiers sont généralement chargés d'appliquer la loi, de prévenir et de réduire la criminalité, de venir en aide aux victimes, de maintenir l'ordre et d'intervenir en cas d'urgence. À cette fin, la police s'attelle à diverses tâches, comme répondre aux appels de service, prendre des mesures d'application de la loi et s'acquitter de tâches administratives. Les appels de service n'ont pas nécessairement trait à des infractions au *Code criminel*. Par exemple, les citoyens peuvent communiquer avec la police pour des plaintes relatives aux règlements municipaux, de fausses alarmes, des accidents de la route et des signalements de personnes malades, blessées, suspectes, en état d'ébriété ou aux prises avec des problèmes de santé mentale. En plus de ces activités réactives, les policiers prennent des mesures d'application de la loi pour assurer la sécurité dans les collectivités, ce qui comprend les enquêtes en matière de drogue, les patrouilles de quartier, les opérations de surveillance, l'interception de personnes suspectes, et le contrôle des foules ou de la circulation. Enfin, les tâches administratives comprennent des activités telles que rédiger des rapports, comparaître en cour et assurer la sécurité dans les tribunaux (Burczycka, 2013). Les attentes à l'égard des policiers et leur environnement de travail sont influencés par des changements qui s'opèrent au fil du temps, comme l'accent accru mis sur la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogue, la criminalistique et la sécurité nationale. Ces changements peuvent aussi comprendre des progrès technologiques comme de nouveaux outils permettant de livrer des témoignages devant les tribunaux à distance, de nouvelles sources de données comme celles liées aux médias sociaux et de nouveaux crimes comme la cybercriminalité (voir Hutchins, 2014).

## La tendance du taux de policiers ne reflète pas nécessairement celle du taux de criminalité

Les tendances à long terme du taux de policiers et du taux de criminalité<sup>3</sup> montrent que les deux tendances ne se suivent pas nécessairement (graphique 1). Entre les années 1960 et le milieu des années 1970, tant le taux de policiers que le taux de criminalité ont augmenté. Toutefois, depuis le milieu des années 1970, le taux de policiers au Canada est demeuré relativement stable par rapport au taux de criminalité, qui a atteint un sommet en 1991 et qui a commencé à diminuer par la suite. En 2013, la dernière année pour laquelle nous disposons de données, le taux de crimes déclarés par la police a reculé de 8 % par rapport à l'année précédente, ce qui l'a ramené à son niveau le plus bas enregistré depuis 1969 (Boyce, Cotter et Perreault, 2014). Bien que le fait d'examiner le lien entre le taux de policiers et le taux de criminalité suscite de l'intérêt, le travail policier ne se limite pas à prévenir le crime et à intervenir en cas de crime (voir l'encadré 1).

## Graphique 1 Taux de criminalité et taux de policiers pour 100 000 habitants, Canada, 1962 à 2014

Affaires prévues au  
Code criminel  
(sauf les délits  
de la route)  
pour 100 000 habitants



**Note :** Les taux de criminalité de 1962 à 1997 qui figurent dans le présent graphique représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée). Ils permettent de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. Pour la période de 1998 à 2013, les taux de criminalité représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Le taux de criminalité n'est pas encore disponible pour 2014. Les chiffres de population utilisés pour calculer le taux de criminalité sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2013 qui étaient disponibles lorsque les statistiques de la criminalité ont été diffusées, tandis que les chiffres de population utilisés pour calculer le taux de policiers sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Les chiffres de population sont fournis par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

### Encadré 2

#### Le Canada continue d'afficher un faible taux de policiers comparativement aux pays semblables

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)<sup>1</sup>, le Canada se classe au quatrième rang des pays affichant les taux de policiers les plus faibles en 2012<sup>2</sup>, comparativement aux 14 pays semblables pour lesquels il existait des données<sup>3</sup>. Ce rang demeure relativement constant depuis 2003 (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014c).

Parmi les pays semblables, la Belgique affiche le taux le plus élevé de policiers pour 100 000 habitants depuis 2003. En revanche, la Finlande et la Norvège enregistrent systématiquement les plus faibles taux de policiers.

Comparativement aux États-Unis, le taux de policiers au Canada demeure plus faible. En effet, au cours des 10 années pour lesquelles des données de l'ONUDC sont disponibles, le taux de policiers moyen au Canada était de 14 % inférieur à celui des États-Unis.

#### Notes

1. L'ONUDC recueille des données auprès de plusieurs pays membres sur le nombre de policiers à l'échelon national. Ces chiffres comprennent l'effectif des organismes publics, en date du 31 décembre, dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés, et ils excluent le personnel de soutien comme les secrétaires et les commis.

2. Les données les plus récentes pour ces pays au moment de la rédaction du présent article étaient disponibles pour la période allant de 2003 à 2012.

3. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 16 pays semblables qui sont comparables du point de vue de la population, de la masse terrestre géographique et du revenu (produit intérieur brut) par habitant (Conference Board du Canada, 2014).

## Encadré 2

## Le Canada continue d'afficher un faible taux de policiers comparativement aux pays semblables (suite)

Tableau de l'encadré 2

Taux de policiers, selon le pays semblable, 2003 à 2012

Pays semblable <sup>1</sup>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Taux pour 100 000 habitants									
Belgique	349,7	354,4	370,3	368,0	362,6	358,1	367,6	364,9	343,8	339,3
Autriche	..	330,9	329,1	321,6	320,3	319,1	318,0	327,8	327,5	328,1
Allemagne	292,9	294,3	296,0	298,9	299,5	297,0	295,4	293,5	293,4	294,7
Irlande	299,6	298,8	294,9	306,5	320,6	331,2	329,8	321,8	307,2	293,4
France	..	..	..	316,9	314,6	310,4	304,0	297,0	290,3	290,1
Australie	221,4	222,0	220,3	..	238,9	242,2	245,9	259,0	263,1	261,9
Pays-Bas	231,5	224,5	216,4	215,7	215,1	214,9	220,4	224,4	229,9	237,7
Suisse	207,9	210,7	222,0	222,5	214,1	213,3	220,3	219,8	218,1	220,4
États-Unis	226,6	228,7	225,8	227,1	230,4	231,1	228,4	225,8	221,8	211,2
Suède	182,2	188,1	189,1	191,7	195,1	198,4	205,6	216,3	215,9	209,1
Japon	..	..	197,7	200,3	201,3	201,1	201,9	202,6	204,2	204,7
<b>Canada</b>	<b>188,1</b>	<b>187,4</b>	<b>189,2</b>	<b>191,5</b>	<b>194,4</b>	<b>195,6</b>	<b>199,2</b>	<b>202,4</b>	<b>201,3</b>	<b>199,6</b>
Danemark	192,3	194,2	195,9	201,5	198,1	195,4	196,3	199,7	194,9	192,2
Norvège	176,8	178,0	161,8	160,8	158,1	157,1	158,1	157,1	157,4	159,0
Finlande	159,0	157,7	157,0	157,8	154,1	154,0	155,5	152,0	151,8	148,6

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 16 pays semblables qui sont comparables du point de vue de la population, de la masse terrestre géographique et du revenu (produit intérieur brut) par habitant (Conference Board du Canada, 2014).

**Note :** Représente les taux de policiers des organismes publics, en date du 31 décembre, dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés. Les données concernant le personnel de soutien (secrétaires, commis, etc.) devraient être exclues. Même si les comptes de policiers pour le Royaume-Uni étaient disponibles, les taux ne l'étaient pas. Les données les plus récentes provenant de cette source sont disponibles pour la période allant de 2003 à 2012. Les chiffres pour le Canada figurant dans le présent tableau diffèrent de ceux du tableau 1. Cela est dû au fait que les chiffres qui figurent dans le présent tableau proviennent de données non révisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, alors que les chiffres pour le Canada figurant dans le tableau 1 proviennent de données révisées de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

**Source :** Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Criminal justice system resources, Total police personnel at the national level.

## L'effectif policier autorisé est supérieur à l'effectif policier réel

Alors que l'effectif policier désigne le nombre réel de policiers le jour de l'instantané — le 15 mai 2014 —, l'effectif autorisé désigne le nombre de postes que les services de police sont autorisés à pourvoir pendant l'année civile ou l'exercice en date du 15 mai<sup>4</sup>. Plus précisément, l'effectif policier autorisé représente le nombre de postes de policier à pourvoir pendant l'année en fonction du budget, que ces postes aient été occupés ou non le jour de l'instantané. La prise en compte de l'effectif autorisé donne une idée plus complète des postes de policier pendant l'année.

En 2014, l'effectif policier autorisé au Canada comptait 71 457 postes, ce qui correspond à un taux de 201 pour 100 000 habitants. Le taux de l'effectif policier autorisé a diminué de 1,3 % par rapport à l'année précédente<sup>5</sup>. En 2014, l'effectif policier autorisé était de 3,7 % supérieur à l'effectif réel (68 896). Le nombre de postes autorisés était supérieur au nombre de postes réels dans toutes les provinces et tous les territoires. La principale différence entre ces chiffres a été observée au Quartier général et à l'École de la GRC, où l'effectif autorisé était de 62 % supérieur à l'effectif réel (1 800 par rapport à 1 111). Parmi les provinces et les territoires, les écarts les plus importants entre l'effectif autorisé et l'effectif réel ont été enregistrés au Nunavut (écart de 14 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (10 %). Le Yukon a inscrit le plus faible écart entre l'effectif autorisé et l'effectif réel (moins de 1 %).

Les différences entre le nombre de postes autorisés et réels peuvent s'expliquer par les postes vacants en date de l'instantané. Par exemple, une partie de l'écart pourrait être attribuable aux postes de policiers en congé de longue durée (études, invalidité, détachement, etc.) qui ne sont pas pourvus.

### Encadré 3

#### Participation des forces policières aux activités internationales de maintien de la paix

En plus de contribuer à résoudre les problèmes nationaux et mondiaux comme le crime organisé, le trafic de drogue et la sécurité frontalière (Hutchins, 2014), les policiers canadiens ont participé au maintien de l'ordre public dans le cadre de plusieurs missions des Nations Unies depuis 1989 (Sécurité publique Canada, 2014b). Les comptes de policiers de l'Enquête sur l'administration policière comprennent les policiers qui ont été déployés dans le cadre d'opérations internationales de maintien de la paix, ainsi que pour d'autres fonctions liées aux aéroports et aux ports. Comme cette enquête ne fait aucune distinction entre les policiers disponibles pour accomplir des fonctions policières dans leur collectivité et ceux qui sont déployés pour de tels mandats, les données de la Force de maintien de la paix des Nations Unies peuvent aider à dresser un portrait du degré de participation des policiers canadiens aux activités internationales de maintien de la paix.

Selon les données de la Force de maintien de la paix des Nations Unies, à la fin de mai 2014, qui correspond le mieux à la date de l'instantané de l'Enquête sur l'administration policière de 2014, 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies étaient en cours (Force de maintien de la paix des Nations Unies, 2014c)<sup>1</sup>. À ce moment, on comptait 84 policiers canadiens en mission, et ils étaient tous affectés à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Force de maintien de la paix des Nations Unies, 2014b).

Les policiers représentaient 70 % de la contribution totale du Canada aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le reste correspondant aux experts militaires en mission des Nations Unies et au personnel des troupes militaires. Les policiers représentaient également la catégorie la plus importante quant au nombre de personnes déployées dans le cadre de missions de maintien de la paix par les États-Unis (72 %) et la Suède (57 %). Cependant, pour la plupart des pays semblables, le personnel des troupes militaires représentait au moins 80 % du personnel de maintien de la paix (Force de maintien de la paix des Nations Unies, 2014a; tableau de l'encadré 3).

#### Note

1. En voici quelques-unes (dans l'ordre où elles ont été établies) : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient; Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement en Syrie; Force intérimaire des Nations Unies au Liban; Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental; Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; Mission des Nations Unies au Libéria; Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti; Mission conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé au Soudan; Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; et Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

## Encadré 3

## Participation des forces policières aux activités internationales de maintien de la paix (suite)

## Tableau de l'encadré 3

Personnes déployées dans le cadre d'opérations internationales de maintien de la paix, selon le pays semblable, Nations Unies, mai 2014

Pays semblable <sup>1</sup>	Policiers	Experts militaires en mission des Nations Unies	Personnel des troupes militaires	Total
	nombre			
États-Unis	95	6	31	132
<b>Canada</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>120</b>
France	48	16	895	959
Suède	36	20	7	63
Norvège	32	19	43	94
Pays-Bas	31	14	531	576
Allemagne	19	8	203	230
Australie	15	20	11	46
Irlande	12	17	338	367
Suisse	6	19	5	30
Royaume-Uni	2	0	284	286
Finlande	1	24	350	375
Autriche	1	7	218	226
Japon	0	0	271	271
Belgique	0	2	104	106
Danemark	0	15	59	74

1. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 16 pays semblables qui sont comparables du point de vue de la population, de la masse terrestre géographique et du revenu (produit intérieur brut) par habitant (Conference Board du Canada, 2014).

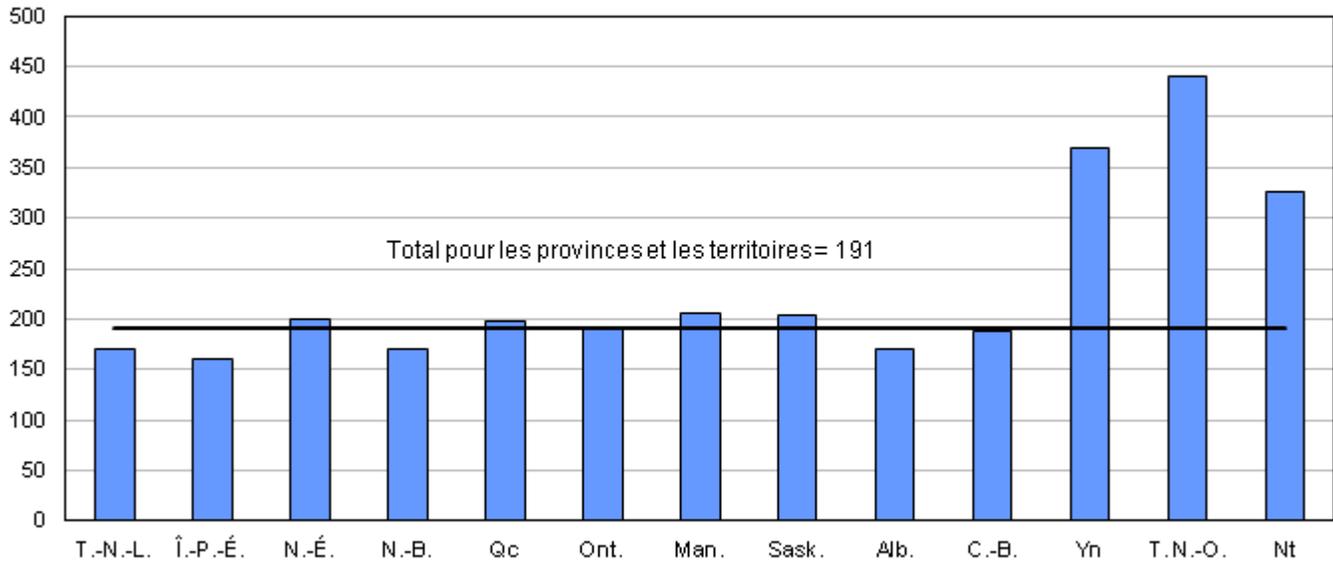
**Source** : Force de maintien de la paix des Nations Unies, Monthly Summary of Contributions (Police, UN Military Experts in Mission and Troops) en date du 31 mai 2014.

## Le Manitoba continue d'enregistrer le taux de policiers le plus élevé parmi les provinces

Le taux de policiers dans les différentes provinces en 2014 variait de 161 policiers pour 100 000 habitants à l'Île-du-Prince-Édouard à 206 pour 100 000 habitants au Manitoba (graphique 2, tableau 2). Ces chiffres rappellent le portrait provincial de 2013, lorsque l'Île-du-Prince-Édouard avait aussi enregistré le plus faible taux de policiers (159) et le Manitoba, le taux de policiers le plus élevé (213)<sup>6</sup>. Comme par le passé, en 2014, les taux de policiers étaient nettement supérieurs dans les territoires, le taux le plus élevé ayant été enregistré dans les Territoires du Nord-Ouest (440).

## Graphique 2 Taux de policiers, selon la province ou le territoire, 2014

Policiers pour 100 000 habitants



**Note :** Le total pour les provinces et les territoires exclut le personnel du Quartier général et de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Le taux de policiers a diminué dans 9 des 13 provinces et territoires en 2014. L'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon ont déclaré des augmentations, mais le taux était stable au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. Comparativement à l'année précédente, le taux de policiers dans la plupart des provinces et des territoires a peu évolué, allant de -2 % à +2 % pour la plupart d'entre eux. Cependant, les variations étaient un peu plus importantes au Nouveau-Brunswick (-4 %) et au Manitoba (-3 %), alors qu'au Nunavut, le taux a reculé de 10 % (tableau 2).

Comparativement à il y a 10 ans (2004), les taux de policiers en 2014 étaient plus élevés dans la plupart des provinces et des territoires. Les taux ont augmenté de plus de 10 % en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, alors que l'augmentation a été plus modeste (3 % ou moins) en Saskatchewan, en Ontario et au Québec. Les taux ont diminué par rapport à 2004 dans trois régions : le Nouveau-Brunswick (-1 %), le Yukon (-4 %) et le Nunavut (-21 %) (tableau 2).

### En général, les provinces et les territoires qui affichent de plus forts taux de policiers enregistrent des valeurs plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité et de l'Indice de gravité des crimes violents

Comme le travail des policiers ne se limite pas à prévenir la criminalité et à y réagir (voir l'encadré 1), il faut interpréter avec prudence la comparaison du classement des provinces et des territoires en ce qui a trait à leur taux de policiers avec leur classement en matière d'Indice de gravité de la criminalité (IGC) et d'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence). La plupart des provinces et des territoires qui affichent des taux de policiers plus élevés enregistrent également des valeurs plus élevées de l'IGC et de l'IGC avec violence, alors que les provinces et les territoires qui affichent des taux de policiers plus faibles enregistrent des valeurs plus faibles de l'IGC et de l'IGC avec violence. Par exemple, les territoires, qui ont inscrit les plus forts taux de policiers, ont également enregistré les plus fortes valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence. Le Manitoba, la province ayant affiché le plus fort taux de policiers en 2014, s'est classé au deuxième rang quant aux valeurs les plus élevées de l'IGC et au premier rang pour ce qui est des valeurs les plus élevées de l'IGC avec violence parmi les provinces. En outre, la Saskatchewan, la province ayant affiché le deuxième plus fort taux de policiers en 2014, a enregistré le plus fort IGC et le deuxième IGC avec violence en importance parmi les provinces. Par contre, l'Île-du-Prince-Édouard, qui a enregistré le plus faible taux de policiers, a également inscrit la plus faible valeur de l'IGC avec violence et une valeur de l'IGC inférieure à celles des provinces et des territoires dans l'ensemble (tableau 3).

Certaines exceptions ont été observées parmi les provinces. Par exemple, alors que l'Alberta affichait l'une des plus fortes valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence parmi les provinces, elle a inscrit le deuxième plus faible taux de policiers dans

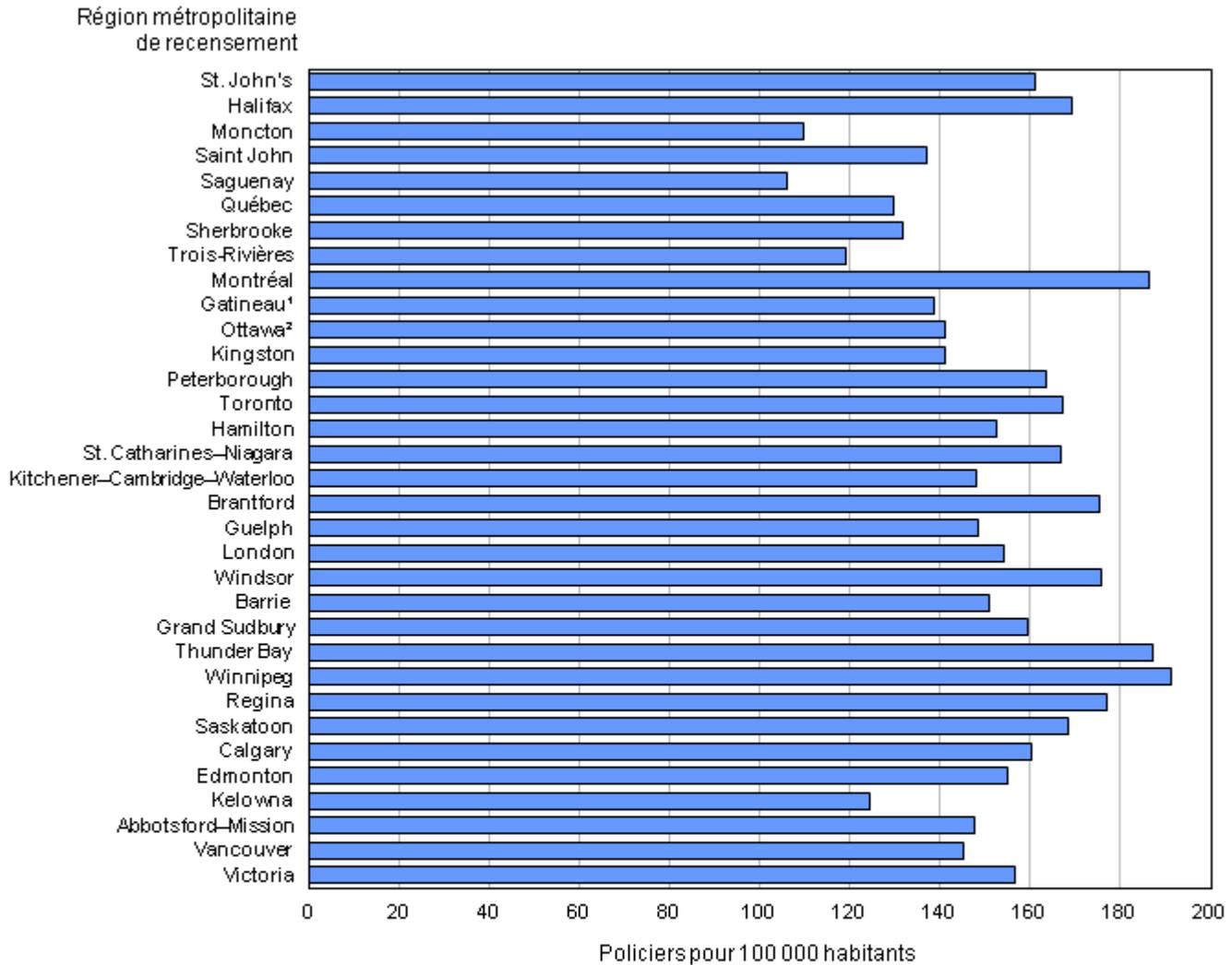
l'ensemble. L'inverse a été constaté au Québec, qui a affiché un des plus forts taux de policiers parmi les provinces, mais qui a inscrit le troisième IGC le plus faible et un IGC avec violence relativement faible dans l'ensemble.

## Winnipeg devient la région métropolitaine de recensement affichant le taux de policiers le plus élevé

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'écart entre les taux de policiers et les statistiques sur les crimes déclarés par la police d'une région métropolitaine de recensement (RMR)<sup>7</sup> ou d'un service de police<sup>8</sup> à l'autre. Ces facteurs comprennent les différences quant aux priorités, aux politiques, aux procédures et aux pratiques d'application de la loi des services de police, ainsi qu'en ce qui a trait à la disponibilité des ressources. Par exemple, il se peut que certains services de police fassent une plus grande utilisation des règlements municipaux ou des lois provinciales pour des infractions mineures comme le méfait et le fait de troubler la paix. Ces infractions ne sont pas incluses dans les statistiques nationales sur les crimes déclarés par la police. Les statistiques sur les crimes déclarés par la police peuvent également être influencées par des facteurs sociaux et économiques tels que la volonté des résidents de signaler des incidents et leurs attitudes à l'égard de la criminalité et des comportements à risque, la répartition de la population par âge, la conjoncture économique, les caractéristiques du quartier et l'émergence de nouvelles technologies (Perreault, 2013).

Le nombre de policiers à l'échelon des RMR comprend ceux qui travaillent pour les services de police municipaux et les détachements municipaux ou ruraux de la Gendarmerie royale du Canada, de la Police provinciale de l'Ontario ou de la Sûreté du Québec qui sont responsables d'assurer les services policiers dans les RMR. Les taux de policiers les plus élevés parmi les RMR ont été observés à Winnipeg (191 policiers pour 100 000 habitants), à Thunder Bay (187) et à Montréal (186) (graphique 3, tableau 4). En revanche, Saguenay a inscrit le plus faible taux, soit 106 policiers pour 100 000 habitants. Ces résultats étaient semblables à ceux observés l'année précédente<sup>9</sup>.

**Graphique 3**  
**Taux de policiers, selon la région métropolitaine de recensement, 2014**



1. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

2. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

**Note :** Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la RMR. Le nombre de policiers à l'échelon des RMR comprend ceux qui travaillent pour les services de police municipaux et les détachements municipaux ou ruraux de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de la Police provinciale de l'Ontario ou de la Sûreté du Québec qui sont responsables d'assurer les services policiers dans les RMR. Les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la GRC.  
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Entre 2013 et 2014, le taux de policiers a diminué dans plus de la moitié des RMR, il a augmenté dans plus du quart d'entre elles et il est demeuré stable<sup>10</sup> dans la proportion restante des RMR. La plupart des replis des taux observés dans les RMR étaient relativement faibles, allant de -0,6 % à Winnipeg à -4,5 % à Regina (graphique 3, tableau 4).

Comme à l'échelle provinciale et territoriale, il faut interpréter avec prudence la comparaison du classement des RMR en ce qui a trait à leur taux de policiers avec leur classement en matière d'IGC et d'IGC avec violence, car le travail des policiers ne se limite pas à prévenir la criminalité et à y réagir (voir l'encadré 1). À l'instar des résultats observés dans les provinces et les territoires, les RMR qui affichaient les plus forts taux de policiers avaient également tendance à enregistrer les plus fortes valeurs de l'IGC et de l'IGC avec violence, alors que celles qui inscrivait les taux de policiers les plus faibles affichaient généralement aussi les valeurs les plus faibles de l'IGC et de l'IGC avec violence. Par exemple, Winnipeg a enregistré à la fois le plus fort taux de policiers et l'IGC avec violence le plus élevé parmi les RMR, tandis que Thunder Bay s'est classé au deuxième rang pour ce qui est du taux de policiers et de la valeur de l'IGC avec violence. Cependant, Kelowna, qui a affiché

une valeur élevée de l'IGC, a également enregistré un des plus faibles taux de policiers (124 policiers pour 100 000 habitants) (tableau 4).

## Légère baisse du ratio entre les policiers et les employés civils des services de police

Comme les policiers, les employés civils contribuent également aux activités d'un service de police. Les travailleurs civils employés par les services de police occupent des postes comme ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial<sup>11</sup>, d'agent de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux. L'Enquête sur l'administration policière recueille seulement des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la GRC et de certains services de police municipaux, ils ne sont pas pris en compte dans l'enquête.

Le 15 mai 2014, les services de police d'un bout à l'autre du Canada comptaient 28 409 employés civils (tableau 1), ce qui représentait 29 % de l'effectif total. Autrement dit, les services de police employaient 2,4 policiers pour chaque travailleur civil, ce qui représentait une légère baisse par rapport au ratio de 2,5 observé chaque année depuis 2007. Dans l'ensemble, le ratio policiers-employés civils a reculé depuis le début de la collecte des données en 1962, alors qu'il atteignait un sommet de 4,6 policiers pour chaque employé civil. Plus récemment, le ratio s'établissait à 2,9 en 1994 et à 2,7 en 2004.

En 2014, les travailleurs civils employés par les services de police occupaient le plus souvent des postes de soutien administratif (35 %) ou des postes professionnels ou de gestion (33 %), tandis que les gendarmes spéciaux autochtones<sup>12</sup> formaient le plus petit groupe d'employés civils (moins de 1 %).

## La plupart des policiers embauchés sont des recrues diplômées

Les renseignements sur les embauches et les départs de policiers, ainsi que sur les caractéristiques des policiers, peuvent aider à la planification des ressources humaines dans le milieu policier. Durant l'année civile ou l'exercice 2013<sup>13</sup>, plus de 7 policiers sur 10 (73 %) embauchés au Canada étaient des recrues diplômées, les autres étant des policiers d'expérience<sup>14</sup>. Dans la plupart des provinces, la majorité des policiers embauchés étaient des recrues diplômées, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec, où l'inverse était vrai. Plus précisément, à l'Île-du-Prince-Édouard, seulement 14 % des policiers embauchés étaient des recrues diplômées, alors qu'au Québec, 31 % l'étaient (tableau 5).

La majorité des personnes embauchées sont des recrues diplômées; comme on s'y attendait, la plupart des policiers embauchés ont relativement peu d'années de service. Plus précisément, parmi les policiers embauchés pour lesquels des données sur les années de service<sup>15</sup> étaient disponibles, 88 % comptaient moins de 5 ans d'expérience, 4 % avaient de 5 ans à moins de 10 ans d'expérience, 3 % avaient de 10 ans à moins de 15 ans d'expérience et la proportion restante comptait 15 années et plus d'expérience (tableau 6).

## Plus de 1 policier sur 10 est admissible à la retraite

Les données sur les embauches et les départs correspondant à l'année civile ou à l'exercice 2013<sup>16</sup> révèlent une perte nette de 557 policiers au Canada cette année-là. Les pertes ont été observées à la fois dans les provinces et les territoires (-466 policiers) ainsi qu'au Quartier général et à l'École de la GRC (-91 policiers). Ces chiffres contrastent avec les constatations de l'année civile ou de l'exercice 2012, l'année précédente pour laquelle des données sont disponibles, lorsque les provinces et les territoires ont connu un léger gain net en policiers. Durant l'année civile ou l'exercice 2013, la plupart des provinces ont inscrit des pertes nettes quant au nombre de policiers, les plus importantes ayant été enregistrées au Québec (-214 policiers) et en Ontario (-175 policiers). En revanche, l'Alberta a connu un gain net (+90 policiers), tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et les territoires ont fait état de peu ou pas de changement au chapitre des embauches et des départs (tableau 5).

La majorité (68 %) des policiers qui ont quitté leur service de police durant l'année civile ou l'exercice 2013 ont pris leur retraite, alors que la proportion restante de 32 % des policiers sont partis pour d'autres raisons, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police. C'était le cas dans la plupart des provinces et des territoires, sauf au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Alberta, où les raisons du départ étaient réparties de façon à peu près égale entre les deux catégories. Terre-Neuve-et-Labrador comptait la plus forte proportion de départs dus à la retraite, soit plus de 9 sur 10 (94 %) (tableau 5).

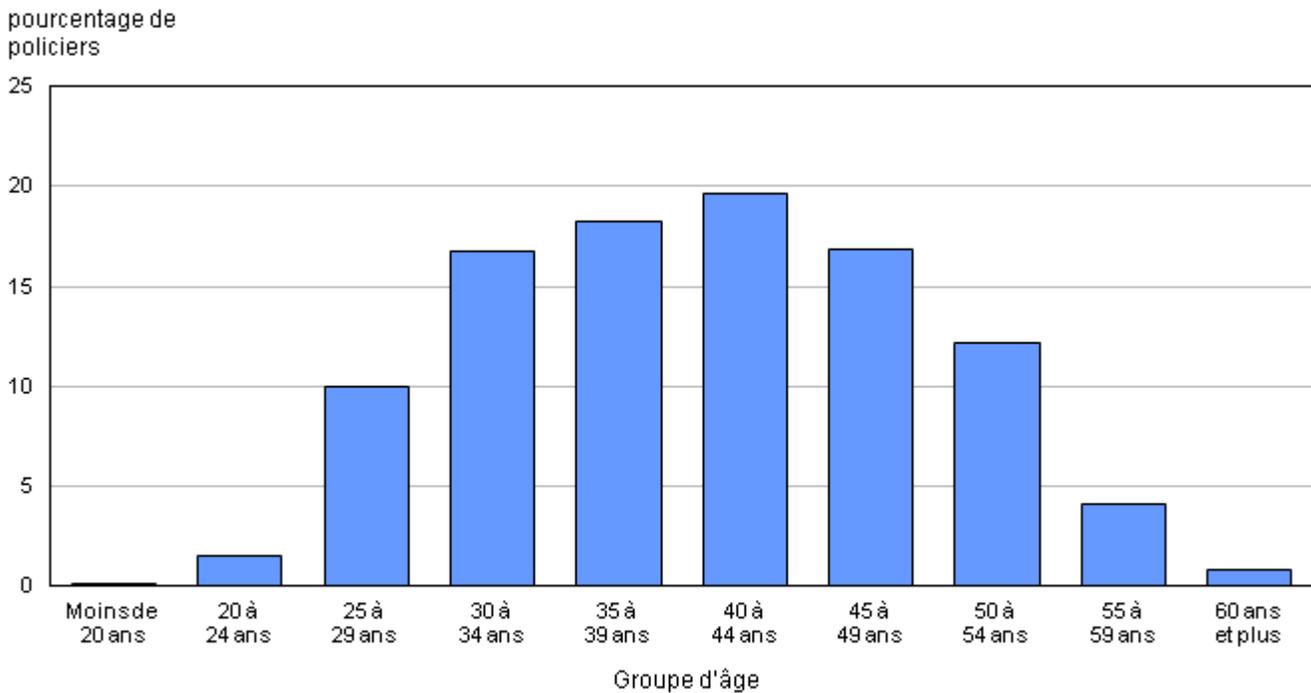
Au Canada, 11 % des policiers, ou 7 358, étaient admissibles à la retraite durant l'année civile ou l'exercice 2013. Parmi les provinces et les territoires, Terre-Neuve-et-Labrador (22 %) détenait la proportion la plus élevée de policiers qui auraient pu partir à la retraite. En revanche, le Quartier général et l'École de la GRC ont indiqué que la moitié (50 %) de leurs policiers étaient admissibles à la retraite (tableau 5).

Les données tirées de l'Enquête sur l'administration policière relatives à l'année civile ou à l'exercice 2013 révèlent que le groupe le plus important de policiers admissibles à la retraite englobait ceux qui comptaient de 25 ans à moins de 30 ans d'expérience (47 %). Cependant, le groupe le plus important chez ceux qui sont partis à la retraite correspondait aux policiers comptant de 30 ans à moins de 35 ans d'expérience (42 %) (tableau 6).

## La plupart des policiers sont âgés de 40 ans et plus

L'Enquête sur l'administration policière a révélé que le jour de l'instantané de 2014, 54 % des policiers étaient âgés de 40 ans et plus, tandis que la proportion restante de 46 % avait moins de 40 ans. Même si l'admissibilité à la retraite ne repose pas uniquement sur l'âge et que les exigences peuvent varier d'un service de police à l'autre, l'Enquête sur l'administration policière peut donner un aperçu de la répartition entre les policiers qui commencent leur carrière et ceux qui approchent de la retraite. Par exemple, selon les données de l'enquête, 11,5 % des policiers avaient moins de 30 ans et 4,9 % étaient âgés de 55 ans et plus (graphique 4).

**Graphique 4**  
**Répartition des policiers selon l'âge, Canada, 2014**



**Note :** Les renseignements sur l'âge des policiers sont fondés sur les données recueillies auprès des services de police employant plus de 99 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Les renseignements sur l'âge n'étaient pas disponibles pour moins de 1 % de ces policiers; par conséquent, ils ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière.

## Les femmes dans les services de police sont plus susceptibles d'occuper des postes civils

Comme l'Enquête sur l'administration policière ne recueille que des données sur les ressources humaines au niveau agrégé, plutôt qu'au niveau des policiers, il est impossible d'examiner la répartition des hommes et des femmes dans les services de police en fonction de l'âge et des années d'expérience. Par exemple, il n'est pas possible de comparer la représentation des femmes parmi les recrues diplômées avec leur représentation parmi les policiers d'expérience. Cependant, il est possible d'examiner la représentation des femmes dans les services de police en général, ainsi que parmi les employés civils, selon le type d'emploi, et les policiers, selon le grade.

Alors que les femmes représentaient environ le tiers (34 %) de l'effectif total des services de police le jour de l'instantané de 2014, elles occupaient le plus souvent des postes civils (57 % des femmes employées par les services de police) et moins souvent des postes de policière (43 % des femmes employées par les services de police).

Chez les travailleurs civils, près de 9 employés de soutien administratif sur 10 (87 %) étaient des femmes, tout comme plus des trois quarts des employés affectés aux communications et à la répartition (76 %). Les femmes représentaient près de 6

personnes sur 10 occupant des postes de gestionnaire et de professionnel (57 %) et de brigadier scolaire (56 %). Toutefois, elles étaient beaucoup moins susceptibles d'être employées comme recrues<sup>17</sup> (22 %), agentes chargées de l'application des règlements municipaux ou du contrôle du stationnement (30 %), ou agentes ou gardiennes de sécurité (37 %) que les hommes.

Depuis le début de la collecte de ces données en 1986, les femmes occupent la majorité des postes civils dans les services de police. L'écart était le plus faible vers la fin des années 1980, lorsque les femmes occupaient de 55 % à 59 % des postes civils et les hommes détenaient de 41 % à 45 % de ces postes. Depuis, l'écart s'est accentué et les femmes ont constamment occupé plus de 6 postes civils sur 10. En 2014, les femmes représentaient 67 % des employés civils dans les services de police.

## La proportion de policières continue de croître

Le nombre de policières au Canada, qui s'établissait à 14 175 le jour de l'instantané de 2014, a encore une fois augmenté légèrement (+177 policières, une hausse de 1,3 %), alors que le nombre de policiers a de nouveau quelque peu diminué (-531 policiers, une baisse de 1,0 %). La proportion de policières au pays est à la hausse ces dernières décennies. Par exemple, en 1994, 9,1 % des policiers étaient des femmes, comparativement à 16,5 % en 2004 et à 20,6 % en 2014 (tableau 7). En comparaison, la disponibilité des femmes dans la population active canadienne était de 48,2 % en 2011 (Programme du travail, 2014).

Parmi les provinces et les territoires, la représentation proportionnelle de policières variait d'un creux de 8,4 % au Nunavut à un sommet de 21,9 % en Colombie-Britannique et de 24,7 % au Québec (tableau 8).

## Le pourcentage de policières au Canada est comparable à la moyenne observée dans les pays semblables

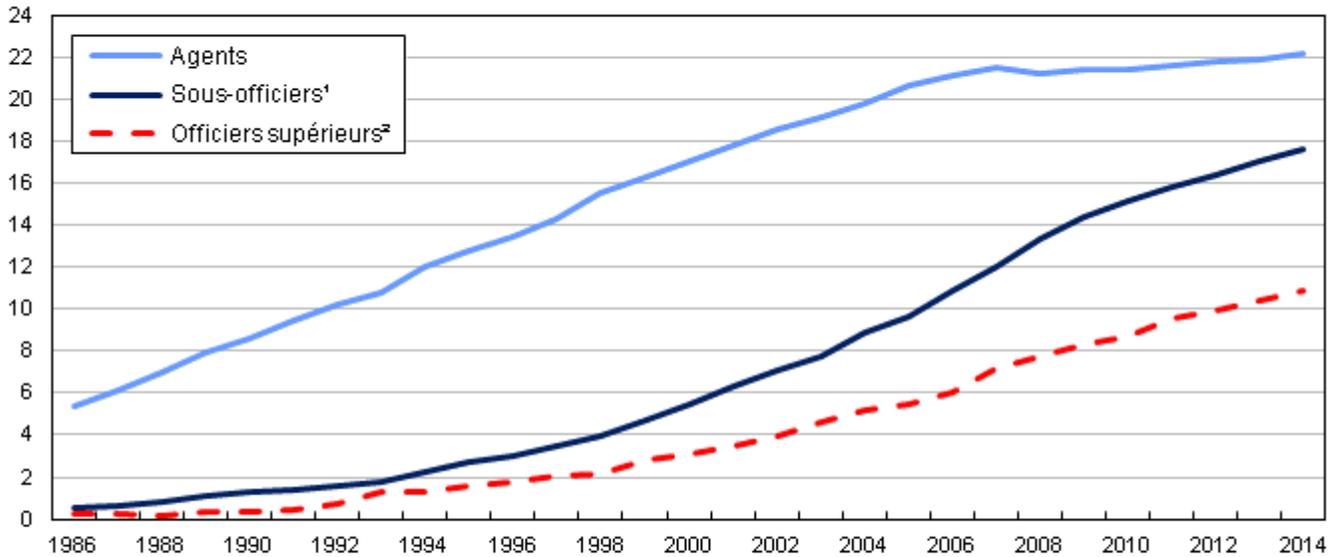
Parmi les 12 pays semblables pour lesquels il existe des données de l'ONU DC à l'échelle nationale, le Canada s'est classé au sixième rang des pourcentages les plus élevés de policières en 2012<sup>18</sup> (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014a; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014b) (tableau 9). Cette proportion (20 %) est comparable à la moyenne observée dans les pays semblables (19 %)<sup>19</sup>.

## Une plus grande proportion de femmes sont représentées dans les grades supérieurs des services de police

Les femmes occupent de plus en plus de postes aux grades supérieurs des services de police (tableau 10). La proportion de sous-officiers de sexe féminin a augmenté depuis le début de la collecte de données sur le grade en 1986 et, au cours des dernières années, la représentation des femmes à ce grade a presque doublé, passant de 8,9 % en 2004 à 17,6 % en 2014. La proportion d'officiers supérieurs de sexe féminin a commencé à augmenter en 1989 et a plus que doublé durant les 10 dernières années, passant de 5,2 % en 2004 à 10,9 % en 2014. Pour ce qui est de la représentation des femmes comme agentes<sup>20</sup>, la proportion a augmenté de 1986 à 2007, et est demeurée relativement stable depuis. En 2014, 22,2 % des agents étaient de sexe féminin, comparativement à 5,4 % en 1986 (graphique 5, tableau 10).

### Graphique 5 Policières en pourcentage du nombre total de policiers, selon le grade, Canada, 1986 à 2014

pourcentage



1. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, par exemple, les sergents d'état-major, les sergents, les sergents-détectives, les caporaux ainsi que toutes les personnes ayant un grade équivalent.

2. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un autre grade équivalent.

**Note :** Les données antérieures à 1986 sur les grades des policiers ne sont pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai. Ce nombre comprend également les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

### Les recrues diplômées sont proportionnellement plus nombreuses à détenir un certificat ou un diplôme d'études collégiales que les policiers d'expérience

Les exigences scolaires pour les recrues diffèrent d'un service de police à l'autre et d'une province à l'autre. Par exemple, la GRC, la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Police provinciale de l'Ontario exigent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent (Gendarmerie royale du Canada, 2014; Force constabulaire royale de Terre-Neuve, 2014; Police provinciale de l'Ontario, 2014). Les candidats souhaitant être embauchés à la Sûreté du Québec doivent détenir un diplôme universitaire de premier cycle, un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, à moins de posséder un diplôme en techniques policières du Québec ou de l'expérience à titre de policier au Canada (Sûreté du Québec, 2014a; Sûreté du Québec, 2014b; Sûreté du Québec 2014c).

L'Enquête sur l'administration policière de 2014 peut fournir des renseignements sur le niveau de scolarité à l'échelle nationale, provinciale et territoriale<sup>21</sup>. Au Canada, les données sur le plus haut niveau de scolarité atteint au moment de l'embauche étaient disponibles pour 37 654 policiers (55 % de l'ensemble des policiers) le jour de l'instantané. Ces renseignements étaient plus souvent disponibles pour les recrues diplômées (62 %) que pour les policiers d'expérience (55 %).

Parmi les policiers pour qui les renseignements étaient disponibles, environ la moitié (51 %) détenaient un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement au moment de l'embauche, 29 % étaient titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle et 19 % possédaient un diplôme d'études secondaires. Une petite proportion (1,6 %) disposait d'un diplôme d'études supérieures, soit une maîtrise ou un doctorat, au moment de l'embauche. La proportion restante avait atteint un autre niveau de scolarité au moment de l'embauche.

Une plus grande proportion de policiers d'expérience ont inscrit le diplôme d'études secondaires comme étant le plus haut niveau de scolarité atteint (19 % par rapport à 12 % pour les recrues diplômées), tandis que les recrues diplômées ont plus souvent déclaré un certificat ou un diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement (60 % par rapport à 50 % pour les policiers d'expérience).

Des variations dans la répartition des niveaux de scolarité ont été observées à l'échelle provinciale et territoriale. Dans certaines régions, le niveau de scolarité le plus souvent déclaré concordait avec les constatations pour l'ensemble du Canada. Par exemple, le niveau collégial était le plus souvent déclaré à l'Île-du-Prince-Édouard (51 % de l'ensemble des policiers, la même proportion que pour le Canada) et au Québec (79 % des policiers). En revanche, le niveau de scolarité le plus fréquemment déclaré au Yukon (44 %) ainsi qu'au Quartier général et à l'École de la GRC (47 %) était un diplôme universitaire de premier cycle. Enfin, dans d'autres régions, le niveau de scolarité le plus fréquemment déclaré n'était pas aussi clair. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les policiers étaient plus également répartis entre ceux détenant un diplôme d'études secondaires, un diplôme d'études collégiales et un diplôme universitaire de premier cycle, tandis qu'une petite proportion de policiers détenaient un diplôme d'études supérieures.

## Les dépenses ont atteint 13,6 milliards de dollars durant l'année civile ou l'exercice 2013

Les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services de police au Canada totalisaient 13,6 milliards de dollars durant l'année civile ou l'exercice 2013<sup>22</sup>, une baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente, si l'on tient compte de l'inflation<sup>23</sup> (tableau 11). Ce recul global a été favorisé par une diminution des dépenses de la GRC pour son Quartier général, ses opérations fédérales et internationales et les services de police nationaux (-11,7 %).

Après correction pour tenir compte de l'inflation, toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut, ont fait état d'une augmentation des dépenses totales en 2013 par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié des hausses des dépenses totales dans les provinces et les territoires étaient de l'ordre de 1 % à 2 %, variant de 1,0 % au Québec à 1,9 % à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. En revanche, le Yukon (9,0 %) et le Nouveau-Brunswick (7,5 %) ont inscrit les plus fortes hausses. Les dépenses sont demeurées stables à Terre-Neuve-et-Labrador comparativement à l'année précédente (tableau 12)<sup>24</sup>. Au Nunavut, on a observé une diminution des dépenses de 1,1 % de 2012 à 2013.

Alors que les dépenses en dollars constants des services de police ont augmenté de la fin des années 1990 à 2010, elles ont fluctué davantage au cours des dernières années, diminuant en 2011 (-0,5 %) et augmentant en 2012 (+3,1 %). Comparativement à 10 ans auparavant, les dépenses des services de police en dollars constants au Canada ont augmenté de 37 %.

Les plus fortes hausses des dépenses totales (y compris les dépenses fédérales selon la province) au cours de la dernière décennie ont été observées en Alberta (+71 %) et au Yukon (+57 %). En revanche, parmi les provinces et les territoires, l'Île-du-Prince-Édouard (22 %) a inscrit la plus faible hausse (tableau 13). Aucune province ni aucun territoire n'a enregistré de baisse par rapport à 10 ans auparavant.

Comparativement aux dépenses présentées en tant que telles, les dépenses par habitant, qui tiennent compte de la taille de la population, ont été caractérisées par des hausses plus modérées au Canada depuis la fin des années 1990 jusqu'à la fin des années 2000 (tableau 11).

## Encadré 4

### Salaires des policiers et des personnes exerçant des professions semblables

Plusieurs questions ont été soulevées dans le cadre des discussions continues sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire. Parmi celles-ci figure la tendance des salaires payés aux policiers (Sécurité publique Canada, 2013). L'Enquête sur l'administration policière permet de recueillir des renseignements sur les dépenses totales en salaires, mais elle n'établit pas de distinction entre les salaires des policiers et ceux des employés civils au sein d'un service de police. Cependant, il est possible de comparer les salaires horaires moyens des policiers avec ceux d'autres groupes professionnels au fil du temps grâce aux données de l'Enquête sur la population active (EPA).

Les policiers, comme les personnes appartenant aux autres groupes professionnels, doivent respecter les normes et règlements provinciaux et doivent se conformer aux exigences particulières en matière de scolarité ou de formation. En plus d'être chargés de l'application de la loi, de la prévention et de la réduction de la criminalité, les policiers viennent en aide aux victimes, assurent le maintien de l'ordre public et interviennent en situation d'urgence. Ces responsabilités sont aussi partagées par d'autres groupes professionnels. Par exemple, les pompiers et les ambulanciers sont également appelés à intervenir en cas d'urgence. Les membres de ces professions, de même que les infirmières, les thérapeutes, les travailleurs sociaux, les enseignants et les travailleurs des services communautaires et sociaux, viennent en aide aux autres et sont responsables du bien-être d'autrui. Les gardiens de sécurité contribuent aussi à maintenir l'ordre et à fournir de l'aide, bien que leur formation, tout comme leur obligation de rendre compte et les services qu'ils rendent au public, diffèrent des groupes professionnels susmentionnés. En outre, des discussions ont eu lieu concernant l'augmentation de la capacité des services de police en attribuant à des employés civils et à des services de sécurité privés des fonctions de soutien aux policiers assermentés, soit l'adoption d'une approche à plusieurs niveaux (voir Hutchins, 2014).

Lorsque l'on compare les travailleurs à temps plein âgés de 25 à 54 ans dans ces groupes professionnels et après correction pour tenir compte de l'inflation<sup>1</sup>, les données de l'EPA révèlent que les policiers ont touché un salaire horaire moyen<sup>2</sup> de 28,22 \$ en 2013, soit le deuxième salaire en importance (tableau de l'encadré 4). Les plus hauts salariés en 2013 dans ce groupe d'âge et de comparaison étaient les enseignants au secondaire, affichant un salaire moyen de 29,45 \$ l'heure. Les salaires des policiers étaient semblables à ceux des infirmières autorisées et des enseignants au primaire et au préscolaire. Depuis 2003, les enseignants au secondaire, les policiers et les infirmières ont constamment touché les salaires les plus élevés parmi les travailleurs à temps plein âgés de 25 à 54 ans dans les professions analysées, généralement suivis des pompiers ou des enseignants au primaire.

En revanche, les plus faibles rémunérations horaires moyennes parmi ce groupe revenaient aux gardiens de sécurité et au personnel assimilé (14,62 \$) ainsi qu'aux travailleurs des services communautaires et sociaux (18,87 \$). Ces résultats sont demeurés constants depuis 2003. En 2013, ces groupes professionnels, ainsi que les thérapeutes conjugaux et familiaux et personnel assimilé et les ambulanciers, touchaient des taux de rémunération inférieurs à la moyenne pour l'ensemble des professions analysées (24,54 \$). Cette constatation était également vraie pour la période commençant en 2003.

De 2003 à 2013, le taux salarial horaire moyen des policiers a augmenté de 12 % après correction pour tenir compte de l'inflation, comme celui des enseignants au primaire et au préscolaire et des pompiers. Les thérapeutes conjugaux et familiaux et personnel assimilé (+13 %) et les infirmières autorisées (+11 %) ont connu une hausse semblable de leur taux salarial horaire moyen. La plus faible augmentation du taux salarial horaire moyen pour cette période a été observée chez les travailleurs sociaux (+4 %) et les gardiens de sécurité et le personnel assimilé (+7 %). En revanche, de 2003 à 2013, les augmentations les plus marquées ont été observées chez les ambulanciers et autre personnel paramédical (+16 %), et les enseignants au secondaire (+15 %).

## Encadré 4

## Salaires des policiers et des personnes exerçant des professions semblables (suite)

Lorsqu'on examine les variations en pourcentage d'une année à l'autre au cours de la dernière décennie, les taux salariaux horaires moyens ont augmenté pour la plupart de ces professions et la plupart des années. Les salaires des autres groupes professionnels analysés ont été plutôt variables, tandis que ceux des policiers ont constamment augmenté depuis 2005, à l'exception de 2011.

## Notes

1. L'analyse contrôle la catégorie d'âge et le statut d'employé à temps plein en raison de différences dans la répartition de ces caractéristiques entre les différentes professions. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article. Tous les chiffres en dollars ont été ajustés en fonction de l'année de base 2002 pour éliminer les effets de l'inflation de manière cohérente avec les autres tableaux dans le présent article. Consultez Statistique Canada (1996) pour savoir comment calculer les dollars constants au moyen de l'IPC.

2. Les données sur les traitements et salaires ne tiennent pas compte des impôts et autres retenues, mais comprennent les pourboires et les commissions. De plus, le calcul des traitements et salaires hebdomadaires et horaires tient compte du nombre habituel d'heures de travail rémunérées par semaine, excluant les heures supplémentaires (voir Statistique Canada, 2014). Les données sur les salaires tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article. Les données sur les salaires contenues dans ce rapport sont organisées selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 (voir Statistique Canada, 2007). Les salaires ont été analysés en fonction des heures plutôt que des semaines, étant donné la variation du nombre habituel moyen d'heures travaillées par les personnes appartenant à différents groupes professionnels. Parmi les professions analysées pour les travailleurs à temps plein âgés de 25 à 54 ans, de 2003 à 2013, les policiers comptaient l'un des nombres habituels moyens d'heures travaillées les plus élevés (environ 41 heures par semaine), avec les pompiers et les ambulanciers (43 chacun) et les gardiens de sécurité (40). Plus précisément, les policiers travaillaient environ deux heures de plus par semaine que la moyenne de l'ensemble des professions durant cette période (39). Les personnes appartenant aux autres groupes professionnels analysés travaillaient de 37 à 38 heures par semaine de 2003 à 2013.

## Tableau de l'encadré 4

Taux salarial horaire moyen des travailleurs à temps plein âgés de 25 à 54 ans, selon le groupe professionnel, en dollars constants (2002), 2003 à 2013

Groupe professionnel <sup>1</sup>	dollars											Variation en pourcentage de 2003 à 2013
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	pourcentage
Enseignants au secondaire	25,64	26,09	26,19	26,00	26,12	26,48	27,67	28,64	28,55	28,76	29,45	15
<b>Policiers</b>	<b>25,31</b>	<b>24,76</b>	<b>25,14</b>	<b>25,94</b>	<b>26,16</b>	<b>26,60</b>	<b>27,56</b>	<b>27,63</b>	<b>27,57</b>	<b>27,69</b>	<b>28,22</b>	<b>12</b>
Infirmières autorisées	25,09	25,38	25,31	25,54	25,98	26,32	27,37	28,02	27,94	27,85	27,89	11
Enseignants au primaire et au préscolaire	24,72	24,75	24,93	25,22	25,55	25,85	26,77	27,27	27,30	27,24	27,57	12
Pompiers	24,22	23,73	24,10	25,18	25,32	25,73	27,00	26,93	26,84	27,32	27,17	12
Travailleurs sociaux	23,94	24,11	23,90	23,57	23,85	24,39	24,82	24,44	24,65	24,96	24,89	4
Ambulanciers et autre personnel paramédical	21,02	21,18	21,22	21,74	22,07	21,94	22,93	23,09	23,52	24,24	24,39	16
Thérapeutes conjugaux et familiaux et personnel assimilé	19,71	20,32	20,08	20,22	21,26	21,73	22,24	21,76	21,33	22,07	22,33	13
Travailleurs des services sociaux et communautaires	17,23	16,90	16,90	17,64	17,84	17,84	18,98	19,06	18,55	18,64	18,87	10
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	13,63	13,14	13,47	13,51	13,21	13,52	14,24	14,30	14,04	14,37	14,62	7

1. Selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006. Exclut les personnes occupant les postes de gestion les plus élevés, notamment les directeurs et administrateurs, les infirmières en chef, les chefs de police, les chefs des pompiers, les gestionnaires de la santé, de l'éducation et des services sociaux et communautaires, et les gestionnaires de la sécurité. L'analyse contrôle la catégorie d'âge de 25 à 54 ans et le statut d'employé à temps plein en raison de différences dans la répartition de ces caractéristiques entre les différentes professions.

**Note** : Les données sur les traitements et salaires tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article. Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les données sur les salaires à ce niveau sont publiées sous forme de moyennes mobiles sur deux ans afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la taille relativement faible des échantillons. La moyenne mobile sur deux ans est le total de 24 estimations mensuelles divisé par 24. Les dollars constants représentent les dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100) aux fins de cohérence avec les autres tableaux du présent article. Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'Indice des prix à la consommation utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Indice des prix à la consommation.

## Conclusion

L'Enquête sur l'administration policière contribue aux discussions sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire en produisant des données sur le nombre relatif de policiers assermentés et de travailleurs civils employés par les services de police, les coûts des services de police, les caractéristiques démographiques des policiers ainsi que leur scolarité.

En 2014, le taux de policiers au Canada a continué de diminuer. Après avoir augmenté dans les années 2000 et être demeuré stable entre 2010 et 2011, le taux de policiers a diminué chaque année depuis. En plus des policiers assermentés, les services de police ont déclaré employer 28 409 travailleurs civils en 2014, ce qui représente 29 % du personnel total. La proportion de travailleurs civils employés par les services de police a augmenté depuis le début de la collecte des données en 1962. Par exemple, il y a 10 ans, les services de police employaient 2,7 policiers pour chaque travailleur civil, comparativement à 2,4 en 2014.

De plus, les données de cette enquête peuvent donner un aperçu des caractéristiques démographiques des policiers ainsi que du nombre d'embauches et de départs à la retraite. Par exemple, les données indiquent que, parmi les policiers embauchés par les services de police durant l'année civile ou l'exercice 2013, plus de 7 sur 10 (73 %) étaient des recrues diplômées, alors que la proportion restante était des policiers d'expérience. Pendant cette même période, 11 % des policiers étaient admissibles à la retraite, mais 2 % seulement des policiers ont en fait pris leur retraite. Le départ à la retraite était la raison la plus courante pour laquelle des policiers ont quitté un service de police cette année-là (68 %).

En outre, selon les résultats de l'Enquête sur l'administration policière, les dépenses au chapitre des services de police ont atteint 13,6 milliards de dollars durant l'année civile ou l'exercice 2013. Si l'on tient compte de l'inflation, il s'agit d'une baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses consacrées aux services policiers en dollars constants ont augmenté de la fin des années 1990 à 2010, puis ont plutôt varié au cours des dernières années, diminuant en 2011 et augmentant de nouveau en 2012.

Bien que l'Enquête sur l'administration policière soit une source de mesures annuelles clés, les discussions sur les paramètres économiques des services de police et la sécurité communautaire ont permis d'établir la nécessité d'obtenir de plus amples renseignements qui contribueraient à déterminer et à surveiller la charge de travail, le rendement et l'efficacité dans le domaine des services de police et de la sécurité communautaire. Par exemple, les discussions ont permis de déterminer qu'il fallait recueillir des données plus détaillées sur les dépenses des services de police comme les salaires des policiers par rapport à ceux des travailleurs civils; le coût de la formation; les revenus générés par les services de police; ainsi que les demandes de service et les ressources requises pour répondre aux différents types d'appels (Sécurité publique Canada, 2014a; Comité permanent de la sécurité publique et nationale, 2014). Un certain nombre d'initiatives sont en cours au Canada pour analyser de telles questions qui exigeront une collaboration continue entre les intervenants.

## Description des enquêtes

L'Enquête sur l'administration policière permet de recueillir des données sur l'effectif policier et les dépenses des services policiers auprès de chacun des services de police municipaux, provinciaux et fédéral (Gendarmerie royale du Canada [GRC]) au pays. L'effectif policier et les dépenses au chapitre des services policiers des Premières Nations qui relèvent de la compétence de la GRC font partie des données déclarées pour la police fédérale de la GRC.

Sont exclus de l'enquête les organismes de police et de sécurité fédéraux suivants : le Service canadien du renseignement de sécurité, la police des chemins de fer et la police militaire. Les ministères fédéraux et provinciaux qui sont chargés d'appliquer certaines lois dans les domaines de l'impôt sur le revenu, des douanes et de l'accise, de l'immigration, des pêches et de la faune sont également exclus. De plus, les gardiens de sécurité privés et les enquêteurs privés sont exclus de l'enquête.

Les données qui figurent dans le présent rapport ont trait à l'effectif policier en date du 15 mai 2014 et aux dépenses définitives pour l'année 2013 ou 2013-2014 pour les services de police dont la comptabilité se fait selon l'exercice. La plupart des services de police municipaux comptabilisent leurs dépenses selon l'année civile, alors que les services de police provinciaux et la GRC le font selon l'exercice financier.

Les comptes d'effectif sont fondés sur des équivalents temps plein permanents; les employés à temps partiel sont convertis en équivalents temps plein (p. ex. quatre employés qui travaillent 10 heures par semaine équivalent à un employé à temps plein qui travaille 40 heures par semaine). Le nombre de policiers représente le nombre réel de policiers assermentés qui étaient disponibles pour le service actif le 15 mai 2014. Les autres employés comprennent tout le personnel civil, notamment des commis, des répartiteurs, des gestionnaires, des cadets, des agents spéciaux, des agents de sécurité, des brigadiers scolaires et des agents chargés de l'application des règlements municipaux.

Les policiers temporaires sont exclus des comptes de policiers, seuls les policiers permanents travaillant à temps plein (et les équivalents temps plein) étant inclus. Les policiers temporaires sont embauchés pour remplacer, au besoin, les policiers permanents. Le Québec compte un plus grand nombre de policiers temporaires que tout autre secteur de compétence. Parmi les 880 policiers temporaires dénombrés en 2014, 783 (89 %) travaillaient au Québec.

Les dépenses au chapitre des services de police sont des dépenses réelles de fonctionnement et elles comprennent les traitements et salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement, telles que les coûts des locaux, du carburant, de l'entretien, etc. Les dépenses en immobilisations, les recettes et les recouvrements sont exclus.

En 2014, l'Enquête sur l'administration policière comportait pour la troisième fois le questionnaire supplémentaire, qui a permis de recueillir des renseignements détaillés sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite, les années de service, l'âge, la scolarité, l'appartenance à une minorité visible et la langue. Cependant, pour des raisons liées à la qualité des données, certains de ces renseignements, notamment les données sur les langues officielles et non officielles, ne sont pas analysés dans le présent article.

La majorité des données recueillies à l'aide du questionnaire principal et du questionnaire supplémentaire se rapportent au jour de l'instantané, soit le 15 mai. D'autres données, notamment les données annuelles sur les embauches, les départs, l'admissibilité à la retraite et les dépenses, sont recueillies en fonction de l'année civile ou de l'exercice financier qui précède.

Certains services de police ne sont pas en mesure de fournir un ou plusieurs des éléments d'information demandés dans le questionnaire supplémentaire de l'Enquête sur l'administration policière. Dans ces cas, les services de police sont exclus du calcul des pourcentages connexes, et une note expliquant la couverture pour l'élément d'information est incluse dans le texte ou le tableau.

Enfin, le présent rapport contient des données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) sur le nombre d'affaires criminelles qui viennent à l'attention de la police afin de mettre en contexte les données policières. Le Programme DUC recueille des données sur les crimes et les délits de la route déclarés par tous les services de police au Canada depuis 1962. Le taux de criminalité, l'IGC et l'IGC avec violence sont fondés sur les données du Programme DUC.

## Références

BOYCE, Jillian, Adam COTTER et Samuel PERREAULT. 2014. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BURCYCKA, Marta. 2013. *Les ressources policières au Canada, 2012*, produit n° 85-225-X au catalogue de Statistique Canada.

Comité permanent de la sécurité publique et nationale. 2014. *Aspects économiques liés aux services de police*, Chambre des communes Canada, Ottawa  
<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6583312&Mode=1&Parl=41&Ses=2&Language=F> (site consulté le 18 août 2014).

Conference Board du Canada. 2014. *Méthodologie*, <http://www.conferenceboard.ca/hcp/methodologie/> (site consulté le 23 juillet 2014).

Enquête sur la population active. 2014. *Salaires des employés par profession (dollars courants), Canada, provinces et régions économiques, de 1997-1998 à 2012-2013, moyenne mobile sur 2 ans*. Totalisation spéciale.

Force constabulaire royale de Terre-Neuve. 2014. *Applicant Requirements*, <http://www.rnc.gov.nl.ca/careers/requirements.html> (site consulté le 3 novembre 2014).

Force de maintien de la paix des Nations Unies. 2014a. *Monthly Summary of Contributions (Police, UN Military Experts on Mission and Troops) as of 31 May 2014*, [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2014/may14\\_1.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2014/may14_1.pdf) (site consulté le 12 août 2014).

Force de maintien de la paix des Nations Unies. 2014b. *UN Mission's Summary detailed by Country 31-May-14*, [http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2014/may14\\_3.pdf](http://www.un.org/en/peacekeeping/contributors/2014/may14_3.pdf) (site consulté le 12 août 2014).

Force de maintien de la paix des Nations Unies. 2014c. *UN Peacekeeping Operations Fact Sheet*, <http://www.un.org/en/peacekeeping/archive/2014/bnote0514.pdf> (site consulté le 9 novembre 2014).

Gendarmerie royale du Canada. 2014. *Exigences d'emploi*, <http://www.rcmp-grc.gc.ca/recruiting-recrutement/rec/requirements-exigences-fra.htm> (site consulté le 3 novembre 2014).

HUTCHINS, Hope. 2014. « Les ressources policières au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2014a. « Female Police Personnel at the National Level », *Criminal justice system resources*, <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html> (site consulté le 15 juillet 2014).

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2014b. « Male Police Personnel at the National Level », *Criminal justice system resources*, <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html> (site consulté le 15 juillet 2014).

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2014c. « Total Police Personnel at the National Level », *Criminal justice system resources*, <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html> (site consulté le 15 juillet 2014).

PERREAULT, Samuel. 2013 « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012 », *Juristat*, *Produit n° 85-002-x au catalogue de Statistique Canada*.

Police provinciale de l'Ontario. 2014. *Le recrutement des agents de police : Foire aux questions*, <http://www.opp.ca/ecms/index.php?id=318> (site consulté le 3 novembre 2014).

Programme du travail. 2014. *Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi 2011*, Emploi et Développement social Canada, [http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/pubs\\_eq/rseme/2011/rapport/page00.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/pubs_eq/rseme/2011/rapport/page00.shtml) (site consulté le 18 décembre 2014).

Sécurité publique Canada. 2013. *Sommet sur les paramètres économiques des services de police – Rapport sur le Sommet*, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/smmt-cnmc-s-plcng-2013/index-fra.aspx> (site consulté le 9 octobre 2013).

Sécurité publique Canada. 2014a. *Les paramètres économiques des services de police : Rapport sommaire du Sommet sur la formation et l'apprentissage des policiers*, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/plc-irnng-smmt/index-fra.aspx> (site consulté le 12 août 2014).

Sécurité publique Canada. 2014b. *Missions internationales des policiers affectés au maintien de la paix*, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/plcng/ntrntnl-plc-pckpng-fra.aspx> (site consulté le 18 août 2014).

Statistique Canada. 2014. *Guide de l'Enquête sur la population active*, produit n° 71-543-G au catalogue, <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/71-543-g2014001-fra.pdf> (site consulté le 5 août 2014).

Statistique Canada. 2007. *Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006*, produit n° 12-583-XIF au catalogue, <http://www.statcan.gc.ca/pub/12-583-x/12-583-x2007001-fra.pdf> (site consulté le 9 février 2015).

Statistique Canada. 1996. *Votre guide de l'utilisation de l'Indice des prix à la consommation*, produit n° 62-557-XPB au catalogue <http://www.statcan.gc.ca/pub/62-557-x/62-557-x1996001-fra.pdf> (site consulté le 9 février 2015).

Sûreté du Québec. 2014a. *Candidatures bloc 1 : Diplômés en techniques policières du Québec*, <http://recrutement-suretequebec.gouv.qc.ca/futurs-diplomes-techniques-policiere-sq.jsp> (site consulté le 6 novembre 2014).

Sûreté du Québec. 2014b. *Candidatures bloc 2 : Policiers d'expérience du Canada (hors Québec)*, <http://recrutement-suretequebec.gouv.qc.ca/policiers-experience-recrutement-sq.jsp> (site consulté le 6 novembre 2014).

Sûreté du Québec. 2014c. *Candidatures bloc 3 : Personnes sans formation en techniques policières du Québec (candidatures conventionnelles)*, <http://recrutement-suretequebec.gouv.qc.ca/conventionnels-sans-formation-recrutement-sq.jsp> (site consulté le 6 novembre 2014).

## Notes

1. On utilise « l'année civile ou l'exercice 2013 » ailleurs dans le rapport pour désigner « l'année civile 2013 ou l'exercice 2013-2014 ».
2. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.
3. Le taux de criminalité représente le nombre d'infractions au *Code criminel* déclarées par la police (sauf les délits de la route) pour 100 000 habitants. Les taux de criminalité de 1962 à 1997 qui figurent dans le présent *Juristat* représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée). Ils permettent de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. Pour la période de 1998 à 2013, les taux de criminalité représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Le taux de criminalité n'est pas encore disponible pour 2014.
4. Les postes figurant dans l'effectif autorisé représentent uniquement les postes offerts aux policiers assermentés. Les postes occupés par des cadets, des recrues qui n'ont pas encore terminé leur formation et des stagiaires sont dénombrés en tant qu'employés civils dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière.
5. L'information sur les tendances à long terme relatives à l'effectif autorisé n'est pas disponible pour des raisons de qualité des données.
6. Une fois que les révisions des données de 2013 ont été prises en compte.
7. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
8. Les données de l'Enquête sur l'administration policière relatives à l'effectif policier et aux dépenses au chapitre des services de police sont accessibles au public pour chaque service de police municipal au Canada. Consultez les tableaux CANSIM 254-0004 et 254-0006 à l'adresse [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) ou communiquez avec le Centre canadien de la statistique juridique par courriel à [ccjscssj@statcan.gc.ca](mailto:ccjscssj@statcan.gc.ca) ou par téléphone au 1-800-387-2231.
9. Une fois que les révisions des données de 2013 ont été prises en compte.
10. La variation en pourcentage correspond à 0 % une fois arrondie.
11. Les agents spéciaux, comme les gendarmes spéciaux autochtones, sont des travailleurs civils employés par les services de police. Ils ne sont pas inclus dans la définition de policier.
12. Les gendarmes spéciaux autochtones sont des membres du personnel qui assurent certains services policiers au sein des communautés autochtones et qui font fonction d'agents de liaison entre les policiers assermentés et les membres autochtones de la communauté. Ils ont des pouvoirs limités en matière d'application de la loi. Bon nombre des gendarmes spéciaux autochtones faisaient partie du Programme des gendarmes spéciaux autochtones que parrainait la Gendarmerie royale du Canada.
13. Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière concernant l'effectif policier se rapporte au jour de l'instantané — le 15 mai 2014 —, les données sur les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite ont trait à l'année civile 2013 ou à l'exercice 2013-2014, selon le service de police.
14. La distinction entre les recrues diplômées et les policiers d'expérience repose sur leur expérience en tant que policier assermenté. Plus précisément, les recrues diplômées comprennent des policiers rémunérés ayant atteint le rang de policier assermenté pendant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont diffusées. En revanche, les policiers d'expérience comprennent les policiers rémunérés qui ont atteint le grade de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées (autrement dit, ils ont été policiers pour une plus longue période que les recrues diplômées).
15. Certains services de police ne sont pas en mesure de faire état du nombre global d'années de service de leurs policiers et déclarent plutôt le nombre d'années de service à leur service de police respectif.

16. Voir la note 13.

17. Comprend les membres du personnel rémunérés qui participent à des programmes de formation en vue de devenir des policiers assermentés, mais qui n'ont pas encore atteint ce niveau. Cette catégorie exclut les policiers assermentés qui participent à un programme de formation en service. Selon la région géographique du service de police, la définition d'une recrue pourrait comprendre : les recrues, les cadets ou les stagiaires, les agents-recrues, les recrues en formation et tout autre membre du personnel rémunéré qui participe à des programmes de formation en vue de devenir un policier assermenté.

18. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles pour ces pays.

19. Cette proportion diffère de celles mentionnées précédemment dans le présent rapport, car elle provient des données non révisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, tandis que les autres chiffres pour le Canada proviennent des données révisées de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

20. Comprend toutes les catégories d'agents, sauf les agents spéciaux, qui sont des civils employés par les services de police et qui ne sont pas des policiers assermentés.

21. À des fins d'uniformité, les services de police sont priés de déclarer, dans le cadre de l'Enquête sur l'administration policière, le plus haut niveau de scolarité atteint par leurs policiers au moment de l'embauche. On leur demande d'éviter de fournir des renseignements sur le plus haut niveau de scolarité atteint par leurs policiers au moment de la tenue de l'enquête (comme dans le cas d'un policier qui obtient un diplôme universitaire de premier cycle au cours de sa carrière en tant que policier). En outre, les services de police doivent consigner seulement les études terminées. Par exemple, si seulement une année d'études universitaires de premier cycle était terminée, le plus haut niveau de scolarité atteint dans sa totalité serait soit un « diplôme d'études secondaires » soit un « certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement ».

22. Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière se rapportent à la date de l'instantané, soit le 15 mai 2014, les données sur les dépenses, comme les données sur l'embauche, les départs et l'admissibilité à la retraite, se rapportent soit à l'année civile 2013, soit à l'exercice 2013-2014, selon le service de police.

23. Les données de l'Indice des prix à la consommation (IPC) utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article. Consultez Statistique Canada (1996) pour savoir comment calculer les dollars constants au moyen de l'IPC.

24. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0% une fois arrondie.

## Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Tendances de l'effectif policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2014

Année	Policiers <sup>1</sup>			Employés civils <sup>2</sup>			Effectif total	Ratio policiers-employés civils	Dépenses totales <sup>3</sup> milliers de dollars	Affaires prévues au Code criminel <sup>4</sup> n <sup>bre</sup>	Nombre d'affaires par policier
	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %					
1962	26 129	140,6	...	5 699	30,7	...	31 828	4,6	...	514 986	19,7
1963	27 333	144,4	2,7	5 935	31,4	2,3	33 268	4,6	...	572 105	20,9
1964	28 823	149,4	3,5	6 655	34,5	9,9	35 478	4,3	...	626 038	21,7
1965	30 146	153,5	2,7	7 133	36,3	5,2	37 279	4,2	...	628 418	20,8
1966	32 086	160,3	4,4	7 583	37,9	4,4	39 669	4,2	...	702 809	21,9
1967	33 792	165,8	3,4	8 018	39,3	3,7	41 810	4,2	...	784 568	23,2
1968	34 887	168,5	1,6	8 351	40,3	2,5	43 238	4,2	...	897 530	25,7
1969	36 342	173,0	2,7	8 963	42,7	6,0	45 305	4,1	...	994 790	27,4
1970	37 949	178,2	3,0	9 936	46,7	9,4	47 885	3,8	...	1 110 066	29,3
1971	40 148	182,8	2,6	10 597	48,3	3,3	50 745	3,8	...	1 166 458	29,1
1972	41 214	185,5	1,5	11 762	52,9	9,7	52 976	3,5	...	1 189 805	28,9
1973	43 142	191,8	3,4	12 297	54,7	3,3	55 439	3,5	...	1 298 551	30,1
1974	45 276	198,5	3,5	12 085	53,0	-3,1	57 361	3,7	...	1 456 885	32,2
1975	47 713	206,2	3,9	13 794	59,6	12,5	61 507	3,5	...	1 585 805	33,2
1976	48 213	205,6	-0,3	14 377	61,3	2,9	62 590	3,4	...	1 637 704	34,0
1977	48 764	205,5	0,0	15 231	64,2	4,7	63 995	3,2	...	1 654 024	33,9
1978	48 705	203,2	-1,1	15 749	65,7	2,4	64 454	3,1	...	1 714 300	35,2
1979	48 990	202,4	-0,4	15 001	62,0	-5,7	63 991	3,3	...	1 855 271	37,9
1980	49 841	203,3	0,4	16 410	66,9	8,0	66 251	3,0	...	2 045 398	41,0
1981	50 563	203,7	0,2	16 999	68,5	2,3	67 562	3,0	...	2 168 202	42,9
1982	50 539	201,2	-1,2	17 738	70,6	3,1	68 277	2,8	...	2 203 665	43,6
1983	50 081	197,4	-1,9	17 342	68,4	-3,2	67 423	2,9	...	2 148 633	42,9
1984	50 010	195,3	-1,1	17 503	68,4	0,0	67 513	2,9	...	2 147 656	42,9
1985	50 351	194,8	-0,2	17 702	68,5	0,2	68 053	2,8	...	2 174 175	43,2
1986	51 425	197,0	1,1	18 273	70,0	2,2	69 698	2,8	3 771 205	2 277 749	44,3
1987	52 510	198,5	0,8	19 558	73,9	5,6	72 068	2,7	4 027 809	2 368 958	45,1
1988	53 312	199,0	0,2	19 407	72,4	-2,1	72 719	2,7	4 389 414	2 390 008	44,8
1989	54 211	198,7	-0,1	19 526	71,6	-1,2	73 737	2,8	4 684 760	2 425 936	44,7
1990	56 034	202,3	1,8	19 259	69,5	-2,8	75 293	2,9	5 247 646	2 627 197	46,9
1991	56 768	202,5	0,1	19 440	69,4	-0,3	76 208	2,9	5 426 887	2 898 989	51,1
1992	56 992	200,9	-0,8	20 059	70,7	2,0	77 051	2,8	5 716 833	2 847 981	50,0
1993	56 901	198,4	-1,3	19 956	69,6	-1,6	76 857	2,9	5 790 165	2 735 623	48,1
1994	55 859	192,6	-2,9	19 492	67,2	-3,4	75 351	2,9	5 783 656	2 646 209	47,4
1995	55 008	187,7	-2,5	19 259	65,7	-2,2	74 267	2,9	5 808 607	2 639 654	48,0
1996	54 323	183,5	-2,3	19 603	66,2	0,7	73 926	2,8	5 856 055	2 644 893	48,7
1997	54 719	183,0	-0,3	19 679	65,8	-0,6	74 398	2,8	5 989 022	2 534 766	46,3
1998	54 763	181,6	-0,7	19 383	64,3	-2,3	74 146	2,8	6 209 756	2 440 230	44,6
1999	55 321	182,0	0,2	20 168	66,3	3,2	75 489	2,7	6 395 380	2 339 376	42,3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1  
Tendances de l'effectif policier et des dépenses au chapitre des services de police, Canada, 1962 à 2014 (suite)

Année	Policiers <sup>1</sup>			Employés civils <sup>2</sup>			Effectif total	Ratio policiers-employés civils	Dépenses totales <sup>3</sup> milliers de dollars	Affaires prévues au Code criminel <sup>4</sup> n <sup>bre</sup>	Nombre d'affaires par policier
	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %	Total	Taux pour 100 000 habitants	Variation du taux en %	Total					
	n <sup>bre</sup>	taux <sup>5</sup>	%	n <sup>bre</sup>	taux <sup>5</sup>	%	n <sup>bre</sup>	ratio			
2000	55 954	182,3	0,2	19 907	64,9	-2,2	75 861	2,8	6 798 531	2 334 451	41,7
2001	57 076	184,0	0,9	19 982	64,4	-0,7	77 058	2,9	7 269 977	2 353 330	41,2
2002	58 422	186,3	1,3	20 732	66,1	2,6	79 154	2,8	7 827 195	2 355 322	40,3
2003	59 412	187,8	0,8	21 476	67,9	2,7	80 888	2,8	8 324 176	2 458 482	41,4
2004	59 800	187,2	-0,3	22 212	69,5	2,5	82 012	2,7	8 758 213	2 427 370	40,6
2005	61 026	189,3	1,1	23 391	72,5	4,3	84 417	2,6	9 281 879	2 361 974	38,7
2006	62 461	191,8	1,3	23 911	73,4	1,2	86 372	2,6	9 877 071	2 359 804	37,8
2007	64 134	195,0	1,7	25 295	76,9	4,8	89 429	2,5	10 544 771	2 271 754	35,4
2008	65 283	196,4	0,7	25 630	77,1	0,2	90 913	2,5	11 449 955	2 204 479	33,8
2009	67 243	200,0	1,8	27 056	80,5	4,4	94 299	2,5	12 314 197	2 172 809	32,3
2010	69 068	203,1	1,6	27 357	80,4	0,0	96 425	2,5	12 651 596	2 094 338	30,3
2011	69 424	202,2	-0,5	28 142	81,9	1,9	97 566	2,5	12 952 388	1 984 790	28,6
2012	69 505	200,0	-1,1	28 202	81,2	-1,0	97 707	2,5	13 549 594	1 957 227	28,2
2013 <sup>r</sup>	69 250	197,0	-1,5	27 870	79,3	-2,3	97 120	2,5	13 596 486	1 824 837	26,4
2014	68 896	193,9	-1,6	28 409	79,9	0,8	97 305	2,4	..	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>r</sup> révisé

1. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein). Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

2. Comprend les travailleurs civils employés par les services de police qui occupent des postes comme ceux de commis, de répartiteur, de gestionnaire, de cadet, d'agent spécial, d'agent de sécurité, de brigadier scolaire et d'agent chargé de l'application des règlements municipaux.

L'Enquête sur l'administration policière recueille seulement des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada et de certains services de police municipaux, ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête.

3. Les montants des dépenses sont indiqués en dollars courants, qui ne sont pas corrigés en fonction de l'inflation ou de la déflation. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.

4. Les données sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité du Centre canadien de la statistique juridique. Exclut les délits de la route prévus au *Code criminel*.

5. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2014 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**Note :** Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 1986. Pour maintenir la continuité historique, on a ajusté les chiffres antérieurs à 1986. Les données sur la criminalité de 1962 à 1997 qui figurent dans le présent tableau représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version agrégée). Elles permettent de dégager des comparaisons historiques remontant jusqu'à 1962. Pour la période de 1998 à 2013, les données sur la criminalité représentent les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Les données sur la criminalité ne sont pas encore disponibles pour 2014. Tandis que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière se rapportent au jour de l'instantané (15 mai 2014 pour les données les plus récentes), les données sur les dépenses se rapportent à l'année civile ou à l'exercice (2013 pour les données les plus récentes).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2  
 Policiers selon l'échelon du service de police et selon la province ou le territoire, 2014

Province ou territoire	Population en 2014 <sup>1</sup>	Services de police <sup>2</sup>		Gendarmerie royale du Canada			Autre <sup>3</sup>
		Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon municipal	Échelon provincial	Échelon fédéral	
		nombre					
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>4</sup>	526 977	...	396	...	400	83	16
Île-du-Prince-Édouard	146 283	99	...	10	96	23	8
Nouvelle-Écosse	942 668	878	...	47	760	171	28
Nouveau-Brunswick	753 914	448	...	208	475	134	26
Québec	8 214 672	9 550	5 694	...	...	913	44
Ontario <sup>5</sup>	13 678 740	20 236	4 202	...	...	1 663	47
Manitoba	1 282 043	1 638	...	182	624	174	28
Saskatchewan <sup>6</sup>	1 125 410	1 038	...	118	881	227	30
Alberta	4 121 692	4 154	...	1 079	1 391	317	49
Colombie-Britannique	4 631 302	2 638	...	3 464	1 771	745	136
Yukon <sup>7</sup>	36 510	...	...	...	109	18	8
Territoires du Nord-Ouest <sup>7</sup>	43 623	...	...	...	168	14	10
Nunavut <sup>7</sup>	36 585	...	...	...	106	6	7
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>8</sup></b>	<b>35 540 419</b>	<b>40 679</b>	<b>10 292</b>	<b>5 108</b>	<b>6 781</b>	<b>4 488</b>	<b>437</b>
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	...	...	...	...	...	...	1 111
<b>Canada</b>	<b>35 540 419</b>	<b>40 679</b>	<b>10 292</b>	<b>5 108</b>	<b>6 781</b>	<b>4 488</b>	<b>1 548</b>

Province and territory	Total des policiers	Policiers pour 100 000 habitants	Variation du taux en pourcentage	
			2013 à 2014	2004 à 2014
	nombre	taux	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>4</sup>	895	170	-2,2	14,7
Île-du-Prince-Édouard	236	161	1,2	7,3
Nouvelle-Écosse	1 884	200	-0,6	16,2
Nouveau-Brunswick	1 291	171	-3,7	-1,4
Québec	16 201	197	0,5	3,0
Ontario <sup>5</sup>	26 148	191	-1,7	2,0
Manitoba	2 646	206	-2,9	6,9
Saskatchewan <sup>6</sup>	2 294	204	-2,2	1,2
Alberta	6 990	170	-1,5	7,2
Colombie-Britannique	8 754	189	-2,2	11,1
Yukon <sup>7</sup>	135	370	1,9	-3,8
Territoires du Nord-Ouest <sup>7</sup>	192	440	0,5	11,5
Nunavut <sup>7</sup>	119	325	-10,0	-21,1
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>8</sup></b>	<b>67 785</b>	<b>191</b>	<b>-1,3</b>	<b>4,3</b>
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	1 111	...	...	...
<b>Canada</b>	<b>68 896</b>	<b>194</b>	<b>-1,6</b>	<b>3,5</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2014 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Exclut la Gendarmerie royale du Canada.

3. Comprend les Services nationaux de police et l'administration des services et des divisions.

4. Il n'existe pas de services de police municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve, qui est un service de police provincial, est responsable de la prestation des services policiers dans la plupart des grandes municipalités.

5. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada. La Police provinciale de l'Ontario compte 1 914 policiers qui fournissent des services policiers municipaux à contrat. Ceux-ci figurent parmi les services de police municipaux et non les services de police provinciaux.

6. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

7. Il n'existe pas de services de police municipaux au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. La Gendarmerie royale du Canada assure les services policiers dans les territoires.

8. Exclut le personnel du Quartier général et de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

**Note :** Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2014. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 3

Taux de policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la province ou le territoire, 2013 et 2014

Province ou territoire	Policiers pour 100 000 habitants en 2014		Indice de gravité de la criminalité de 2013 <sup>1</sup>	Indice de gravité des crimes violents de 2013 <sup>2</sup>
	taux <sup>3</sup>			
Terre-Neuve-et-Labrador	170		68,40	65,68
Île-du-Prince-Édouard	161		64,49	43,27
Nouvelle-Écosse	200		69,75	72,61
Nouveau-Brunswick	171		59,73	58,45
Québec	197		62,25	67,77
Ontario <sup>4</sup>	191		52,49	61,89
Manitoba	206		100,34	136,01
Saskatchewan <sup>5</sup>	204		125,73	120,17
Alberta	170		83,68	83,23
Colombie-Britannique	189		89,18	81,48
Yukon	370		165,69	149,29
Territoires du Nord-Ouest	440		314,41	303,84
Nunavut	325		281,94	422,66
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>6</sup></b>	<b>191</b>		<b>68,72</b>	<b>73,70</b>

1. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'IGC, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions au *Code criminel* déclarées par la police, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.

2. L'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes violents. Pour calculer l'IGC avec violence, on attribue un poids à chaque infraction avec violence en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police font partie de l'IGC avec violence.

3. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2014 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

4. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

5. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

6. Exclut le personnel du Quartier général et de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4  
 Policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la région métropolitaine de recensement, 2014

Région métropolitaine de recensement	Population en 2013 <sup>1</sup>	Nombre de policiers en 2014 <sup>2</sup>	Policiers pour 100 000 habitants en 2014 <sup>3</sup>	Variation du taux de policiers en pourcentage de 2013 à 2014	Indice de gravité de la criminalité de 2013 <sup>4</sup>	Indice de gravité des crimes violents de 2013 <sup>5</sup>
	nombre		taux	pourcentage		
Winnipeg <sup>6</sup>	802 273	1 535	191	-0,6	83,17	119,85
Thunder Bay	121 763	228	187	-1,4	80,62	110,87
Montréal	3 986 346	7 420	186	2,2	65,93	79,45
Regina	234 426	415	177	-4,5	109,3	105,75
Windsor	330 108	580	176	-1,4	61,27	61,86
Brantford	142 084	249	175	-0,1	83,74	73,87
Halifax <sup>6</sup>	408 714	692	169	-0,3	68,64	84,83
Saskatoon	299 190	504	168	-3,8	99,09	109,86
Toronto	5 905 031	9 875	167	-2,4	47,14	68,16
St. Catharines– Niagara	445 351	742	167	0,6	57,48	49,26
Peterborough	121 576	199	164	5,2	54,37	57,74
St. John's	202 602	326	161	-3,4	78,38	79,45
Calgary	1 375 123	2 201	160	-1,6	60,4	61,98
Grand Sudbury	164 983	263	159	1,2	66,92	66,3
Victoria	357 416	560	157	0,5	59,11	54,44
Edmonton	1 290 932	1 998	155	-2,9	84,49	89,71
London	500 949	771	154	-2,5	67,2	56,93
Hamilton	734 389	1 120	153	0,1	55,11	59,9
Barrie	207 972	314	151	-2,1	42,84	38,59
Guelph	128 573	191	149	-3,1	43,01	42,46
Kitchener– Cambridge– Waterloo	534 762	792	148	-2,8	56,79	56,98

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4  
 Policiers et certaines statistiques de la criminalité, selon la région métropolitaine de recensement, 2014 (suite)

Région métropolitaine de recensement	Population en 2013 <sup>1</sup>	Nombre de policiers en 2014 <sup>2</sup>	Policiers pour 100 000 habitants en 2014 <sup>3</sup>	Variation du taux de policiers en pourcentage de 2013 à 2014	Indice de gravité de la criminalité de 2013 <sup>4</sup>	Indice de gravité des crimes violents de 2013 <sup>5</sup>
	nombre		taux	pourcentage		
Abbotsford–Mission	177 298	262	148	0,9	80,68	70,65
Vancouver <sup>6</sup>	2 443 887	3 551	145	-4,0	90,26	83,61
Ottawa <sup>7</sup>	974 307	1 375	141	-2,5	52,08	56,12
Kingston	163 969	231	141	0,5	54,61	48,64
Gatineau <sup>8</sup>	323 084	448	139	0,8	56,91	65,06
Saint John	146 107	200	137	-1,4	60,4	59,48
Sherbrooke	194 678	256	131	1,0	58,36	45,28
Québec	785 838	1 018	130	-2,1	46,48	48,31
Kelowna	185 168	230	124	-0,3	92,56	67,08
Trois-Rivières	154 351	184	119	-1,1	60,25	51,44
Moncton	143 388	157	109	0,3	66,11	66,54
Saguenay	167 775	178	106	-0,2	59,89	57,23

1. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations postcensitaires provisoires pour 2013 fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada, mais sont ajustés en fonction des limites des territoires des services policiers. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement ne sont pas encore disponibles pour 2014.

2. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2014. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

3. Fondé sur le nombre de policiers en 2014 et sur les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) pour 2013. Les chiffres de population des RMR ne sont pas encore disponibles pour 2014.

4. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes. Pour calculer l'IGC, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice.

Toutes les infractions au *Code criminel* déclarées par la police, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales, font partie de l'IGC.

5. L'Indice de gravité des crimes violents (IGC avec violence) tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes violents. Pour calculer l'IGC avec violence, on attribue un poids à chaque infraction avec violence en fonction des peines moyennes imposées par les tribunaux de juridiction criminelle. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids associé à cette infraction est élevé. Par conséquent, les infractions plus graves auront un effet plus marqué sur les variations de l'Indice. Toutes les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police font partie de l'IGC avec violence.

6. Les comptes de policiers comprennent les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats (p. ex. aéroport, port, mission des Nations Unies).

7. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

8. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note** : Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. La RMR d'Oshawa est exclue en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services policiers et les limites de la RMR. Le nombre de policiers à l'échelon des RMR comprend ceux qui travaillent pour les services de police municipaux et les détachements municipaux ou ruraux de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de la Police provinciale de l'Ontario ou de la Sûreté du Québec, qui sont responsables d'assurer les services policiers dans les RMR. Les crimes faisant l'objet d'enquêtes par le personnel fédéral de la GRC dans les RMR sont inclus. Toutefois, les comptes de policiers ne comprennent pas les policiers fédéraux de la GRC. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5  
Embauches et départs de policiers, selon la province ou le territoire, Canada, 2013

Province ou territoire	Embauches <sup>1</sup>			Départs <sup>2</sup>			Gain ou perte net : embauches et départs nombre	Policiers admissibles à la retraite <sup>6</sup> pourcentage
	Total	Policiers	Recrues	Total	Retraites	Autres <sup>5</sup>		
		d'expérience <sup>3</sup>	diplômées <sup>4</sup>		Retraites	Autres <sup>5</sup>		
nombre	pourcentage	pourcentage	nombre	pourcentage	pourcentage	nombre	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	21	x	x	36	94	6	-15	22
Île-du-Prince-Édouard	7	86	14	8	63	38	-1	15
Nouvelle-Écosse	32	38	62	63	86	14	-31	14
Nouveau-Brunswick	13	x	x	61	52	48	-48	15
Québec	192	69	31	406	76	24	-214	12
Ontario <sup>7</sup>	537	25	75	712	74	26	-175	7
Manitoba	20	17	83	92	66	34	-72	18
Saskatchewan <sup>8</sup>	99	22	78	96	52	48	3	9
Alberta	356	12	88	266	52	48	90	9
Colombie-Britannique	229	24	76	233	59	41	-4	10
Yukon	3	...	...	2	x	x	1	11
Territoires du Nord-Ouest	1	...	...	1	x	x	0	8
Nunavut	1	...	...	1	x	x	0	14
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>9</sup></b>	<b>1 511</b>	<b>27</b>	<b>73</b>	<b>1 977</b>	<b>68</b>	<b>32</b>	<b>-466</b>	<b>10</b>
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	0	...	...	91	77	23	-91	50
<b>Canada</b>	<b>1 511</b>	<b>27</b>	<b>73</b>	<b>2 068</b>	<b>68</b>	<b>32</b>	<b>-557</b>	<b>11</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. Les renseignements sur les embauches n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. En outre, les services de police employant 34 % des policiers n'étaient pas en mesure de fournir le niveau d'expérience (policiers d'expérience ou recrues diplômées) de leurs policiers au moment de l'embauche. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. Les renseignements concernant la raison du départ n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les policiers qui ont obtenu le statut de policier assermenté avant l'année civile ou l'exercice pour lequel les données sont indiquées.

4. Comprend les policiers rémunérés qui ont obtenu le statut de policier assermenté au cours de l'année civile ou de l'exercice pour lequel les données sont indiquées.

5. Comprend les policiers qui sont partis pour des raisons autres que la retraite, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

6. Les renseignements concernant l'admissibilité à la retraite n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

7. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

8. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

9. Exclut le personnel du Quartier général et de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

**Note** : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2013 ou de l'exercice 2013-2014. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés qui étaient en fonction le 15 mai 2014.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et questionnaire supplémentaire de l'enquête.

Tableau 6  
Embauches et départs de policiers, selon le nombre global d'années de service, Canada, 2013

Nombre global d'années de service	Embauches <sup>1</sup>		Départs <sup>2</sup>			Policiers admissibles à la retraite <sup>5</sup>
	Total des policiers <sup>3</sup>		Total	Retraites	Autres <sup>4</sup>	
	nombre	pourcentage				
Moins de 5 ans	1 323	87,6	179	0,0	27,5	0,1
5 ans à moins de 10 ans	66	4,4	122	0,2	18,3	0,1
10 ans à moins de 15 ans	43	2,8	90	0,4	13,1	0,1
15 ans à moins de 20 ans	16	1,1	49	0,4	6,6	0,2
20 ans à moins de 25 ans	23	1,5	146	5,4	10,9	12,5
25 ans à moins de 30 ans	27	1,8	462	27,0	13,2	47,2
30 ans à moins de 35 ans	10	0,7	624	41,5	7,1	29,5
35 ans et plus	4	0,3	370	25,1	3,2	10,3
Renseignements indisponibles	1	...	25	...	...	...
<b>Total</b>	<b>1 511</b>	<b>100,0</b>	<b>2 068</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les renseignements sur les embauches n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

2. Les renseignements concernant la raison du départ n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les policiers d'expérience et les recrues diplômées afin d'inclure les services de police (représentant 34 % des policiers au Canada) qui n'étaient pas en mesure de discerner le niveau d'expérience de leurs policiers au moment de l'embauche.

4. Comprend les policiers qui sont partis pour des raisons autres que la retraite, notamment parce qu'ils ont été embauchés par un autre service de police, qu'ils ont changé de carrière ou en raison de leur décès.

5. Les renseignements concernant l'admissibilité à la retraite n'étaient pas disponibles pour les services de police employant 0,04 % des policiers d'un bout à l'autre du Canada. Ces services de police ont été exclus du calcul des pourcentages.

**Note** : Représente les embauches, les départs et l'admissibilité à la retraite au cours de l'année civile 2013 ou de l'exercice 2013-2014. Le pourcentage de policiers admissibles à la retraite est calculé au moyen de ces données ainsi que du nombre de policiers assermentés qui étaient en fonction le 15 mai 2014. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière et questionnaire supplémentaire de l'enquête.

Tableau 7  
 Policiers selon le sexe, Canada, 1986 à 2014

Année	Hommes		Femmes		Total nombre
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
1986	49 431	96,1	1 994	3,9	51 425
1987	50 205	95,6	2 305	4,4	52 510
1988	50 604	94,9	2 708	5,1	53 312
1989	51 068	94,2	3 143	5,8	54 211
1990	52 461	93,6	3 573	6,4	56 034
1991	52 804	93,0	3 964	7,0	56 768
1992	52 706	92,5	4 286	7,5	56 992
1993	52 340	92,0	4 561	8,0	56 901
1994	50 803	90,9	5 056	9,1	55 859
1995	49 630	90,2	5 378	9,8	55 008
1996	48 689	89,6	5 634	10,4	54 323
1997	48 628	88,9	6 091	11,1	54 719
1998	48 076	87,8	6 687	12,2	54 763
1999	48 169	87,1	7 152	12,9	55 321
2000	48 304	86,3	7 650	13,7	55 954
2001	48 803	85,5	8 273	14,5	57 076
2002	49 504	84,7	8 918	15,3	58 422
2003	50 060	84,3	9 352	15,7	59 412
2004	49 941	83,5	9 859	16,5	59 800
2005	50 450	82,7	10 576	17,3	61 026
2006	51 250	82,1	11 211	17,9	62 461
2007	52 261	81,5	11 873	18,5	64 134
2008	53 077	81,3	12 206	18,7	65 283
2009	54 422	80,9	12 821	19,1	67 243
2010	55 787	80,8	13 281	19,2	69 068
2011	55 820	80,4	13 604	19,6	69 424
2012	55 673	80,1	13 832	19,9	69 505
2013 <sup>f</sup>	55 252	79,8	13 998	20,2	69 250
2014	54 721	79,4	14 175	20,6	68 896

<sup>f</sup> révisé

**Note** : Une nouvelle version de l'Enquête sur l'administration policière a été mise en œuvre en 1986. Par conséquent, des données comparables concernant les policiers selon le sexe sont disponibles à partir de 1986.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 8  
 Policiers selon le sexe et selon la province ou le territoire, 2014

Province ou territoire	Hommes		Femmes		Total
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	
Terre-Neuve-et-Labrador	715	79,9	180	20,1	895
Île-du-Prince-Édouard	203	86,0	33	14,0	236
Nouvelle-Écosse	1 552	82,4	332	17,6	1 884
Nouveau-Brunswick	1 081	83,7	210	16,3	1 291
Québec	12 199	75,3	4 002	24,7	16 201
Ontario <sup>1</sup>	21 151	80,9	4 997	19,1	26 148
Manitoba	2 255	85,2	391	14,8	2 646
Saskatchewan <sup>2</sup>	1 838	80,1	456	19,9	2 294
Alberta	5 683	81,3	1 307	18,7	6 990
Colombie-Britannique	6 836	78,1	1 918	21,9	8 754
Yukon	114	84,4	21	15,6	135
Territoires du Nord-Ouest	170	88,5	22	11,5	192
Nunavut	109	91,6	10	8,4	119
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>3</sup></b>	<b>53 906</b>	<b>79,5</b>	<b>13 879</b>	<b>20,5</b>	<b>67 785</b>
Quartier général et Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC)	815	73,4	296	26,6	1 111
<b>Canada</b>	<b>54 721</b>	<b>79,4</b>	<b>14 175</b>	<b>20,6</b>	<b>68 896</b>

1. Exclut le personnel du Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

2. Exclut le personnel de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

3. Exclut le personnel du Quartier général et de la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

**Note** : Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai 2014. Ce nombre comprend également les policiers qui sont affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 9  
 Policières en pourcentage du nombre total de policiers, selon le pays semblable, 2004 à 2012

Pays semblable <sup>1</sup>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Suède	..	..	..	..	..	26	27	22	29
Royaume-Uni <sup>2</sup>	21	22	23	24	25	26	26	27	27
Irlande	..	..	..	..	..	..	..	..	25
Norvège	..	..	18	18	19	20	22	22	24
Pays-Bas	..	..	19	20	20	20	21	22	22
<b>Canada</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Allemagne	14	15	15	16	16	17	17	18	19
Finlande	11	11	12	12	13	14	14	15	15
Autriche	9	9	10	11	11	12	13	13	13
Danemark	..	..	..	11	11	12	12	13	13
États-Unis	..	..	12	12	12	12	12	12	12
Japon	..	..	..	..	..	6	..	7	7

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le Conference Board du Canada a établi un groupe de 16 pays semblables qui sont comparables du point de vue de la population, de la masse terrestre géographique, et du revenu (produit intérieur brut) par habitant (Conference Board du Canada, 2014).

2. Les chiffres du Royaume-Uni sont obtenus en additionnant l'effectif policier de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Irlande du Nord et de l'Écosse. Aucune donnée n'était disponible en provenance de l'Écosse en 2004 et en 2006. Même si certaines données étaient disponibles pour l'Écosse en 2005, le nombre de policières ne l'était pas; par conséquent, le pourcentage pour le Royaume-Uni en 2005 ne tient pas compte des données de l'Écosse.

**Note** : Représente, en date du 31 décembre, les pourcentages de policiers des organismes publics dont les principales fonctions sont la prévention et la détection du crime, les enquêtes criminelles et l'arrestation des auteurs présumés. Les données concernant le personnel de soutien (secrétaires, commis, etc.) devraient être exclues. Les données sur le nombre de policiers selon le sexe n'étaient pas disponibles pour l'Australie, la Belgique et la France. Les chiffres pour le Canada figurant dans ce tableau diffèrent de ceux du tableau 7. Cela est dû au fait que les chiffres qui figurent dans le présent tableau proviennent de données non révisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, alors que les chiffres pour le Canada figurant dans le tableau 7 proviennent de données révisées de l'Enquête sur l'administration policière, réalisée par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada. Les pourcentages sont fondés sur le total de policiers et de policières déclarés, qui diffère dans certains cas du nombre total de policiers.

**Source** : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Criminal justice system resources, Total Police Personnel at the National Level; Male Police Personnel at the National Level; et Female Police Personnel at the National Level.

Tableau 10  
Répartition des policiers selon le grade et le sexe, Canada, 1986 à 2014

Année	Officiers supérieurs <sup>1</sup>		Sous-officiers <sup>2</sup>		Agents	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
1986	99,8	0,2	99,5	0,5	94,6	5,4
1987	99,8	0,2	99,4	0,6	93,9	6,1
1988	99,8	0,2	99,2	0,8	93,0	7,0
1989	99,7	0,3	98,9	1,1	92,1	7,9
1990	99,6	0,4	98,7	1,3	91,4	8,6
1991	99,6	0,4	98,6	1,4	90,5	9,5
1992	99,3	0,7	98,4	1,6	89,8	10,2
1993	98,8	1,2	98,2	1,8	89,2	10,8
1994	98,7	1,3	97,8	2,2	88,0	12,0
1995	98,4	1,6	97,3	2,7	87,2	12,8
1996	98,3	1,7	97,0	3,0	86,5	13,5
1997	97,9	2,1	96,6	3,4	85,7	14,3
1998	97,8	2,2	96,1	3,9	84,5	15,5
1999	97,2	2,8	95,3	4,7	83,8	16,2
2000	96,9	3,1	94,5	5,5	83,0	17,0
2001	96,5	3,5	93,7	6,3	82,2	17,8
2002	96,0	4,0	92,9	7,1	81,4	18,6
2003	95,3	4,7	92,3	7,7	80,9	19,1
2004	94,8	5,2	91,1	8,9	80,2	19,8
2005	94,5	5,5	90,3	9,7	79,3	20,7
2006	93,9	6,1	89,2	10,8	78,9	21,1
2007	92,8	7,2	88,0	12,0	78,5	21,5
2008	92,3	7,7	86,7	13,3	78,8	21,2
2009	91,7	8,3	85,6	14,4	78,6	21,4
2010	91,3	8,7	84,9	15,1	78,6	21,4
2011	90,5	9,5	84,2	15,8	78,4	21,6
2012	90,1	9,9	83,6	16,4	78,2	21,8
2013 <sup>f</sup>	89,6	10,4	82,9	17,1	78,1	21,9
2014	89,1	10,9	82,4	17,6	77,8	22,2

<sup>f</sup> révisé

1. Comprend les personnes qui ont obtenu le grade de lieutenant ou un grade supérieur, comme les chefs, les chefs adjoints, les surintendants d'état-major, les surintendants, les inspecteurs d'état-major, les inspecteurs, les lieutenants et les personnes ayant un grade équivalent.

2. Comprend les personnes dont le grade se situe entre celui d'agent et de lieutenant, comme les sergents d'état-major, les sergents, les sergents-détectives, les caporaux et les personnes ayant un grade équivalent.

**Note** : Les données antérieures à 1986 sur les grades des policiers ne sont pas disponibles. Représente le nombre réel de policiers assermentés permanents de tous les grades (ou leurs équivalents temps plein) en date du 15 mai. Ce nombre comprend également les policiers affectés à des postes dans le cadre de contrats et qui ne sont pas disponibles pour assurer la surveillance dans leur collectivité. Les policiers en congé pour une longue période qui ne sont pas payés à même le budget annuel du service de police sont exclus.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 11  
Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants et en dollars constants (2002), Canada, 1986 à 2013

Année	Dollars courants <sup>1</sup>				Dollars constants (2002) <sup>2</sup>			
	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Dépenses totales <sup>3</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente	Coût par habitant <sup>4</sup>	Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente
	milliers de dollars	pourcentage	dollars	pourcentage	milliers de dollars	pourcentage	dollars	pourcentage
1986	3 771 205	...	144	...	5 748 789	...	220	...
1987	4 027 809	6,8	152	5,4	5 880 013	2,3	222	0,9
1988	4 389 414	9,0	164	7,6	6 164 908	4,8	230	3,5
1989	4 684 760	6,7	172	4,8	6 263 049	1,6	230	-0,2
1990	5 247 646	12,0	189	10,3	6 693 426	6,9	242	5,3
1991	5 426 887	3,4	194	2,2	6 554 211	-2,1	234	-3,2
1992	5 716 833	5,3	202	4,1	6 805 754	3,8	240	2,6
1993	5 790 165	1,3	202	0,2	6 764 212	-0,6	236	-1,7
1994	5 783 656	-0,1	199	-1,2	6 748 723	-0,2	233	-1,3
1995	5 808 607	0,4	198	-0,6	6 630 830	-1,7	226	-2,8
1996	5 856 055	0,8	198	-0,2	6 587 238	-0,7	222	-1,7
1997	5 989 022	2,3	200	1,3	6 625 024	0,6	222	-0,4
1998	6 209 756	3,7	206	2,8	6 801 486	2,7	226	1,8
1999	6 395 380	3,0	210	2,2	6 884 155	1,2	226	0,4
2000	6 798 531	6,3	222	5,3	7 126 343	3,5	232	2,6
2001	7 269 977	6,9	234	5,8	7 433 514	4,3	240	3,2
2002	7 827 195	7,7	250	6,5	7 827 195	5,3	250	4,2
2003	8 324 176	6,3	263	5,4	8 097 448	3,5	256	2,5
2004	8 758 213	5,2	274	4,2	8 365 055	3,3	262	2,3
2005	9 281 879	6,0	288	5,0	8 674 653	3,7	269	2,7
2006	9 877 071	6,4	303	5,3	9 053 227	4,4	278	3,3
2007	10 544 771	6,8	321	5,7	9 457 194	4,5	288	3,5
2008	11 449 955	8,6	344	7,4	10 035 017	6,1	302	5,0
2009	12 314 197	7,5	366	6,3	10 764 158	7,3	320	6,0
2010	12 651 596	2,7	372	1,6	10 859 739	0,9	319	-0,2
2011	12 952 388	2,4	377	1,4	10 802 659	-0,5	315	-1,5
2012 <sup>f</sup>	13 549 594	4,6	390	3,4	11 133 602	3,1	320	1,8
2013	13 596 486	0,3	387	-0,8	11 072 057	-0,6	315	-1,7

... n'ayant pas lieu de figurer  
<sup>f</sup> révisé

1. Il s'agit des dollars qui expriment le coût des articles en fonction de l'année où ceux-ci sont achetés.

2. Il s'agit des dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'IPC utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les dépenses de fonctionnement totales comprennent les traitements, les salaires, les avantages sociaux et les autres dépenses de fonctionnement qui figurent dans le budget du service de police, de même que les avantages sociaux payés par d'autres sources publiques. Les recettes, les recouvrements et les coûts qui font partie des dépenses en immobilisations du service de police sont exclus.

4. Les coûts par habitant sont calculés au moyen des statistiques démographiques fondées sur les estimations postcensitaires provisoires fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

**Note :** Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (15 mai 2014 pour les données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2013 pour les données les plus récentes).

**Source :** Statistique Canada, Indice des prix à la consommation et Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

Tableau 12

Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars courants, selon la province ou le territoire, 2013

Province ou territoire	Dépenses	Dépenses	Total	Variation par	Dépenses	Dépenses	Variation
	municipales <sup>1</sup>	provinciales <sup>1</sup>		rapport à	fédérales <sup>3</sup>	totales <sup>4</sup>	par rapport
	milliers de dollars			l'année	milliers de dollars		à l'année
				précédente <sup>2</sup>			précédente <sup>2</sup>
				pourcentage			pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>5</sup>	...	124 516	124 516	1,1	26 931	151 447	-0,3
Île-du-Prince-Édouard	13 598	14 474	28 072	2,0	6 693	34 765	1,9
Nouvelle-Écosse	131 425	107 094	238 519	2,0	47 422	285 942	1,9
Nouveau-Brunswick	90 197	85 707	175 904	6,6	41 271	217 175	7,5
Québec	1 571 872	978 447	2 550 320	1,0	...	2 550 320	1,0
Ontario <sup>6</sup>	3 794 278	750 146	4 544 424	1,1	...	4 544 424	1,1
Manitoba	283 460	112 251	395 711	2,0	56 962	452 673	1,8
Saskatchewan <sup>7</sup>	179 063	152 408	331 471	4,2	69 287	400 758	4,3
Alberta	970 741	252 653	1 223 393	2,5	135 699	1 359 093	2,5
Colombie-Britannique <sup>8</sup>	947 912	343 032	1 290 944	1,6	213 128	1 504 072	1,8
Yukon	...	21 764	21 764	9,0	9 327	31 091	9,0
Territoires du Nord-Ouest	...	41 009	41 009	1,2	17 575	58 584	1,2
Nunavut	...	34 222	34 222	-1,1	14 667	48 888	-1,1
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>9</sup></b>	<b>7 982 545</b>	<b>3 017 723</b>	<b>11 000 268</b>	<b>1,5</b>	<b>638 963</b>	<b>11 639 230</b>	<b>1,6</b>
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada <sup>10</sup>	...	...	...	...	1 957 255	1 957 255	-11,7
<b>Canada</b>	<b>7 982 545</b>	<b>3 017 723</b>	<b>11 000 268</b>	<b>1,5</b>	<b>2 596 218</b>	<b>13 596 486</b>	<b>-0,6</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Ces chiffres comprennent le montant facturé à la province, au territoire ou à la municipalité à l'égard des contrats de services policiers assurés par la Gendarmerie royale du Canada. Dans certaines provinces, les services de police municipaux sont subventionnés par la province.

2. Le calcul des variations en pourcentage d'une année à l'autre est fondé sur des montants en dollars constants non arrondis. Les dollars constants sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Les données de l'IPC utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.

3. Les dépenses fédérales comprennent toutes les autres dépenses engagées dans le cadre de contrats de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui ne sont pas assumées par les municipalités, les provinces ou les territoires, et qui sont effectuées au profit des provinces et des territoires ayant des contrats avec la GRC (voir la note 10).

4. Comprend les dépenses municipales, provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada (voir la note 10).

5. Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.

6. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

7. Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

8. Les dépenses municipales ne comprennent pas les dépenses au chapitre des services policiers assurés à l'Aéroport international de Vancouver et à l'Aéroport international de Victoria.

9. Exclut le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

10. Comprend le Quartier général, la Direction des opérations fédérales et internationales, et les Services nationaux de police.

**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total indiqué. Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget du service de police et les avantages sociaux payés par d'autres sources. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en immobilisations sont exclus. Les dollars courants expriment le coût des articles en fonction de l'année où ceux-ci sont achetés. L'Enquête sur l'administration policière permet uniquement de recueillir des données sur les employés civils rémunérés par le service de police. Par conséquent, si les employés civils d'un service de police sont rémunérés par la municipalité, comme dans le cas des détachements de la Gendarmerie royale du Canada et quelques services de police municipaux, ils ne sont pas représentés dans les données de l'enquête. Le champ portant sur les coûts par habitant est exclu du présent tableau, car les dépenses ne sont pas comparables. Les coûts par habitant ne devraient pas être calculés. La variation en pourcentage est considérée comme stable si elle correspond à 0 % une fois arrondie. Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (15 mai 2014 pour les données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2013 pour les données les plus récentes).

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.

**Tableau 13**  
**Dépenses totales au chapitre des services de police, en dollars constants (2002), selon la province ou le territoire, 2003 à 2013**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Province ou territoire</b>	milliers de dollars					
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>2</sup>	85 459	87 912	90 486	95 411	106 926	108 210
Île-du-Prince-Édouard	22 180	21 384	21 778	22 844	23 776	24 698
Nouvelle-Écosse	166 849	172 682	169 591	191 218	199 597	206 045
Nouveau-Brunswick	135 074	140 181	134 643	140 956	144 219	152 149
Québec	1 612 618	1 655 359	1 711 510	1 729 231	1 805 121	1 880 419
Ontario <sup>3</sup>	2 705 572	2 846 730	2 961 361	3 130 771	3 251 256	3 359 305
Manitoba	269 550	270 078	262 611	274 561	280 453	292 734
Saskatchewan <sup>4</sup>	218 903	222 042	227 455	254 174	239 702	250 552
Alberta	614 799	656 378	690 615	713 029	720 818	784 085
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	854 130	913 430	936 750	993 383	1 025 917	1 089 226
Yukon	16 157	16 400	16 326	16 404	17 881	19 245
Territoires du Nord-Ouest	33 778	35 022	32 918	34 146	35 083	35 655
Nunavut	29 352	29 524	27 465	28 515	28 331	31 545
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>6</sup></b>	<b>6 758 928</b>	<b>7 061 877</b>	<b>7 280 701</b>	<b>7 621 816</b>	<b>7 868 569</b>	<b>8 225 934</b>
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada <sup>7</sup>	1 338 519	1 303 178	1 393 952	1 431 411	1 588 625	1 809 083
<b>Canada</b>	<b>8 097 448</b>	<b>8 365 055</b>	<b>8 674 653</b>	<b>9 053 227</b>	<b>9 457 194</b>	<b>10 035 017</b>

	2009	2010	2011	2012 <sup>r</sup>	2013	Variation en pourcentage de 2003 à 2013 <sup>1</sup>
<b>Province ou territoire</b>	milliers de dollars					pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador <sup>2</sup>	113 035	115 449	116 507	120 567	120 196	41
Île-du-Prince-Édouard	25 167	25 507	25 852	26 649	27 160	22
Nouvelle-Écosse	215 937	223 652	221 767	221 703	225 862	35
Nouveau-Brunswick	156 359	157 995	159 179	164 307	176 565	31
Québec	1 910 331	1 949 233	2 020 322	2 075 434	2 095 579	30
Ontario <sup>3</sup>	3 479 387	3 611 237	3 615 912	3 655 088	3 694 654	37
Manitoba	311 589	328 686	335 919	361 659	368 026	37
Saskatchewan <sup>4</sup>	260 869	275 162	288 609	305 585	318 821	46
Alberta	834 002	925 003	975 766	1 028 408	1 054 378	71
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	1 170 810	1 198 094	1 233 589	1 255 733	1 277 886	50
Yukon	19 434	22 777	22 211	23 218	25 318	57
Territoires du Nord-Ouest	38 883	40 843	41 873	45 850	46 422	37
Nunavut	33 369	36 156	37 598	42 396	41 928	43
<b>Total pour les provinces et les territoires<sup>6</sup></b>	<b>8 568 733</b>	<b>8 906 453</b>	<b>9 092 908</b>	<b>9 329 195</b>	<b>9 478 201</b>	<b>40</b>
Autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada <sup>7</sup>	2 195 425	1 953 286	1 709 751	1 804 407	1 593 856	19
<b>Canada</b>	<b>10 764 158</b>	<b>10 859 739</b>	<b>10 802 659</b>	<b>11 133 602</b>	<b>11 072 057</b>	<b>37</b>

<sup>r</sup> révisé

1. La variation en pourcentage est fondée sur des dollars constants non arrondis.

2. Les chiffres des services de police provinciaux comprennent à la fois la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada.

3. Exclut le Quartier général de la Gendarmerie royale du Canada.

4. Exclut la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

5. Les dépenses municipales ne comprennent pas les dépenses au chapitre des services policiers assurés à l'Aéroport international de Vancouver et à l'Aéroport international de Victoria.

6. Exclut le Quartier général et la Division dépôt de la Gendarmerie royale du Canada (École de la GRC).

7. Comprend le Quartier général, la Direction des opérations fédérales et internationales, et les Services nationaux de police.

**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des chiffres peut ne pas correspondre au total indiqué. Les chiffres sur les dépenses représentent les dépenses de fonctionnement brutes et comprennent les frais acquittés à même le budget du service de police et les avantages sociaux payés par d'autres sources. Les recettes, les recouvrements et les dépenses en immobilisations sont exclus. Comprend les dépenses municipales, provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les autres dépenses de la Gendarmerie royale du Canada. Alors que la plupart des données de l'Enquête sur l'administration policière reposent sur le jour de l'instantané (15 mai 2014 pour les données les plus récentes), les données sur les dépenses portent sur l'année civile ou l'exercice (2013 pour les données les plus récentes). Les dollars constants représentent les dollars d'une année de base précise qui sont ajustés en fonction de l'inflation ou de la déflation, ce qui permet de montrer les variations du pouvoir d'achat du dollar. On a utilisé l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer les dollars constants en choisissant 2002 comme année de base (2002 = 100). Il est à noter que les données historiques en dollars constants sont révisées annuellement puisque l'année de base du calcul change périodiquement. Les données de l'IPC utilisées pour calculer les dollars constants sont les données les plus récentes qui étaient disponibles au moment de la rédaction du présent article.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur l'administration policière.